



# Le rapport financier 2019

# Sommaire



**03**  
Éditorial

**23**  
Les dépenses



**05**  
L'intercommunalité  
au service  
des nantais

**28**  
La dette

**08**  
Les grands  
équilibres  
financiers

**30**  
La fiscalité

**33**  
Les ratios légaux



**10**  
L'analyse  
rétrospective sur  
6 ans (2014-2019)

**34**  
Le lexique  
et les principes  
budgétaires

**14**  
Le compte  
administratif 2019

**36**  
Données  
de synthèse



**17**  
Les recettes

**38**  
Les annexes  
des comptes



# Éditorial



Chaque année, le rapport financier permet à la Ville de Nantes de se pencher sur les réalisations de l'année précédente ainsi que sur l'exécution de son budget annuel.

Le rapport financier 2019 retrace l'aboutissement de la stratégie financière adoptée en début de mandat, avec des objectifs précis en matière de rigueur de gestion de la collectivité et d'amélioration de ses grands équilibres financiers, tout en maintenant un effort d'investissement soutenu pour le territoire et ses habitants, sans augmentation de la fiscalité et en limitant le recours à l'emprunt.

L'exercice 2019 présente une situation financière satisfaisante. La Ville poursuit sa gestion rigoureuse en limitant la progression des dépenses de personnel (+2,1 %) et en maîtrisant ses charges de structure (-3,6 %).

L'année 2019 reste marquée par des événements exceptionnels qui ont conduit à une hausse des subventions et des charges d'activité pour répondre, notamment, à la prise en charge de l'accueil des migrants.

La Ville maintient des soldes et ratios d'épargne à des niveaux très satisfaisants, conformes à ses objectifs financiers.

Grâce à ses ressources propres, la Ville dégage les moyens nécessaires à la réalisation d'un haut niveau d'investissement pour le territoire (75 M€), afin d'offrir un cadre de vie agréable et répondre aux besoins des Nantais, en agissant en faveur de la solidarité et la justice sociale.

À titre d'exemples, ce programme s'est traduit cette année par des projets d'investissement structurants tels que l'ouverture de Citad'elles, lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, le démarrage des travaux de construction des nouvelles écoles Mellinet et Champ de Manœuvre, la transformation du lycée Leloup Bouhier en école primaire, réalisés dans le cadre du schéma directeur des écoles nantaises, l'achèvement des travaux du multi-accueil Santos Dumont ou encore la rénovation du Jardin de l'île de Versailles et les nouvelles entrées du Jardin des Plantes.

Ainsi, tout en respectant ses engagements de ne pas recourir au levier fiscal et de stabiliser sa dette sur le mandat, la Ville de Nantes a démontré sa capacité à intervenir sur les secteurs prioritaires tels que l'éducation et la petite enfance, l'action sociale et la solidarité, la sécurité, le sport, les espaces verts, le développement culturel et associatif.

En vous souhaitant une bonne lecture,

**Johanna Rolland,**

Maire de Nantes,  
Présidente de Nantes Métropole

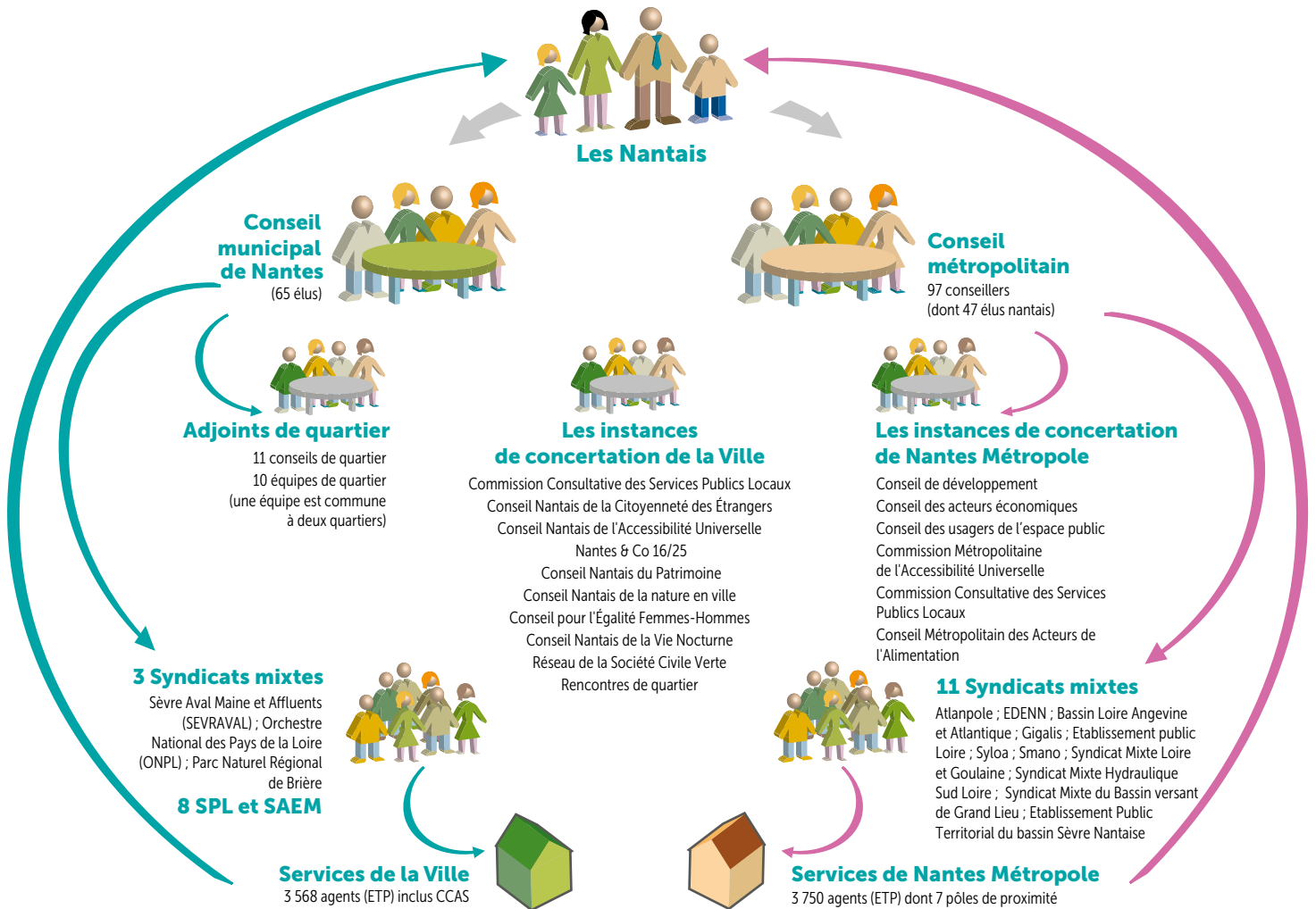






# L'intercommunalité au service des Nantais en 2019

Les services de la Ville et de Nantes Métropole agissent avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



## Services mutualisés Ville et Nantes Métropole

### Organismes partenaires de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)



#### Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)  
Société d'équipement de la Loire-Atlantique (SELA)  
SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)  
Loire Océan Développement (LOD)  
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)  
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)  
Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)  
SPL Régionale Pays de la Loire

#### Logement

Nantes Métropole Habitat  
Harmonie Habitat  
SAMO  
Atlantique Habitations  
La Nantaise d'Habitations  
Organisme de Foncier Solidaire

#### Transition énergétique

SAS MIN à Watt

#### Services à la population et développement économique

Crédit Municipal  
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes (ORPAN)  
Nantes métropole Gestion Équipement (NGE)  
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)  
Le Voyage à Nantes (LVAN)  
SPL La Cité des Congrès de Nantes  
Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)  
Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)  
Nantes Saint-Nazaire Développement  
SAEM La Folle Journée

#### À ce schéma s'ajoutent :

- les associations subventionnées (Ville : 1 229 ; N.M.\* : 366)
- les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Ville : 33 ; N.M.\* : 51)
- les délégataires de service public (Ville : 3 ; N.M.\* : 20 pour 29 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Ville : 1 ; N.M.\* : 1)

\*N.M. : Nantes Métropole

## LES ORGANISMES PARTENAIRES DE L'ACTION MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

### AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)

**Capital détenu:** Ville (24,38 %) soit 434 445 €, Nantes Métropole (55,14 %) soit 982 509 €.

**Objet social:** réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

#### Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

**Capital détenu:** Ville (1,77 %) soit 236 629 €, Nantes Métropole (4,61 %) soit 616 404 €.

**Objet social:** opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

#### Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

**Capital détenu:** Ville (18 %) soit 180 000 €, Nantes Métropole (57 %) soit 570 000 €.

**Objet social:** opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

#### Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

**Objet social:** réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

#### Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

**Capital détenu:** Nantes Métropole (51,03 %), soit 618 171 €.

**Objet social:** aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

#### Loire Océan Métropole Aménagement - LOMA (SPLA)

**Capital détenu:** Nantes Métropole (64 %) soit 144 000 €.

**Objet social:** aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

#### Loire-Atlantique Développement (SPL)

##### Capital détenu par Nantes Métropole

**Capital détenu:** Nantes Métropole (5,56 %), soit 33 400 €.

**Objet social:** agence de développement offrant aux collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

#### SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

**Capital détenu:** Nantes Métropole (0,53 %) soit 8 000 €.

**Objet social:** réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

**Autres organismes:** ECOPOLE, EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle), syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).



**SPL:** Société Publique Locale

**SAEM:** Société Anonyme d'Économie Mixte

**SAS:** Société par Actions Simplifiée

**SCIC:** Société Coopérative d'Intérêt Collectif



## LOGEMENT

### Nantes Habitat (Établissement public OPHLM)

**Objet social:** gestion d'habitations individuelles ou collectives à vocation sociale.

### Association Insertion Solidarité Logement - AISL (Association)

**Objet social:** gestion des logements destinés aux ménages en difficulté avec un suivi social adapté.

### Nantes Métropole:

Garantie d'emprunt sur 47 organismes dont 33 dans le secteur du logement social. Principal partenaire Nantes Métropole Habitat. Participation au capital social de 4 SA d'HLM - la SAMO, la Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations et Harmonie Habitat.

### SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire):

Capital détenu par Nantes Métropole: 13,89 % soit 100 000 €

**Objet social:** cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

## SERVICES À LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Nantes Métropole Gestion Équipements - NGE (SAEM)

**Capital détenu:** Ville (38,03 %) soit 1 189 656 €, Nantes Métropole (38,03 %) soit 1 189 656 €.

**Objet social:** réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

### Nantes Métropole Gestion Services - NMGS (SPL)

**Capital détenu:** Ville de Nantes: 50 % soit 18 500 €  
Ville: 50 % soit 18 500 €.

**Objet social:** réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

### Crédit municipal (Établissement public)

**Objet social:** prêt sur gage et activité bancaire dans le secteur social.

### Centre Communal d'Action Sociale - CCAS (Établissement public)

**Objet social:** mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Ville.

### Office des Retraités et Personnes Âgées de Nantes - ORPAN (Association)

**Objet social:** mise en œuvre d'actions d'animation en direction des plus âgés.

### ACCOORD (Association)

**Objet social:** développer l'action éducative, sociale et culturelle pendant le temps libre, sur le territoire de la Ville de Nantes.

### Léo Lagrange Ouest (Association)

**Objet social:** association de jeunesse et d'éducation populaire.

### Le Voyage à Nantes - LVAN (SPL)

**Capital détenu:** Ville (17 %) soit 170 000 €, Nantes Métropole (68 %) soit 680 000 €.

**Objet social:** affirmer la destination « Nantes » sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'office du tourisme et de développement touristique local.

### La Folle Journée (SAEM)

**Capital détenu:** Ville (61 %) soit 183 000 €.

**Objet social:** production de la manifestation culturelle « la Folle Journée » et mise en œuvre du concept associé.

### Société d'Économie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise - SEMITAN (SAEM)

**Capital détenu:** Nantes Métropole (65 %) soit 390 000€.

**Objet social:** exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

### La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

**Capital détenu:** Ville (10 %) soit 381 000 €, Nantes Métropole (79 %) soit 3 009 900 €.

**Objet social:** exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité des congrès.

### Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)

**Capital détenu:** Nantes Métropole (28 %) soit 44 800 €.

**Objet social:** exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

### Nantes Saint-Nazaire Développement - NSD (Association)

**Objet social:** contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

### Autres organismes:

ATDEC, Atlanpole, Syndicat mixte Aéroportuaire, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

## TRANSITION ÉNERGETIQUE

### SAS MIN à Watt

**Capital détenu:** Nantes Métropole (5 %) soit 1 830 €

**Objet social:** exploitation, gestion technique et administrative et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.



# Les grands équilibres financiers

## Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2014 et 2019 (en M€)

En millions d'euros courants	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
1 Fiscalité directe (y compris rôles supplémentaires)	191,7	198,0	200,2	203,8	208,2	214,9
2 Dotations, compensations et subventions de l'État	93,7	85,3	76,4	75,9	76,8	78,0
3 Dotations et fonds de concours de Nantes Métropole <sup>(3)</sup>	62,3	40,1	36,0	41,0	41,2	41,4
4 Autres produits de fonctionnement <sup>(1)</sup>	66,8	93,2	73,6	83,8	79,7	85,5
<b>5 Recettes réelles de fonctionnement<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>414,4</b>	<b>416,6</b>	<b>386,2</b>	<b>404,5</b>	<b>405,9</b>	<b>419,7</b>
6 Dépenses de personnel	190,8	187,0	182,3	184,4	187,1	191,0
7 Transferts versés <sup>(1)(6)</sup>	114,1	109,5	94,3	93,2	102,0	109,6
8 Autres dépenses de gestion	64,9	64,3	56,7	62,5	64,8	66,9
<b>9 Dépenses réelles de gestion<sup>(2)</sup></b>	<b>369,8</b>	<b>360,8</b>	<b>333,2</b>	<b>340,1</b>	<b>353,9</b>	<b>367,5</b>
<b>10 Épargne de gestion</b>	<b>44,7</b>	<b>55,8</b>	<b>53,0</b>	<b>64,4</b>	<b>52,1</b>	<b>52,2</b>
11 Frais financiers	5,8	5,2	4,1	3,7	3,2	3,0
<b>12 Capacité d'autofinancement (épargne brute)</b>	<b>38,9</b>	<b>50,6</b>	<b>48,9</b>	<b>60,7</b>	<b>48,8</b>	<b>49,1</b>
13 Remboursement de la dette hors mouvements neutres (dépenses)	40,9	44,0	26,3	28,5	32,8	24,8
14 Remboursement de la dette transférée par Nantes Métropole (recettes) <sup>(5)</sup>	5,8	5,9	5,6	1,5	0,4	0,3
<b>15 Épargne disponible (nette)</b>	<b>3,8</b>	<b>12,5</b>	<b>28,2</b>	<b>33,6</b>	<b>16,4</b>	<b>24,6</b>
16 Recettes d'investissement (hors emprunt) <sup>(1)(2)(4)</sup>	19,6	59,8	14,5	11,2	15,2	15,5
<b>17 Ressources propres disponibles</b>	<b>23,3</b>	<b>72,3</b>	<b>42,7</b>	<b>44,9</b>	<b>31,7</b>	<b>40,1</b>
18 Dépenses d'équipement propres <sup>(2)(4)</sup>	73,0	77,4	52,5	45,6	46,9	69,4
19 Subventions d'équipement versées <sup>(1)</sup>	5,7	5,3	5,3	7,4	5,9	6,5
<b>20 Besoin de financement</b>	<b>55,3</b>	<b>10,4</b>	<b>15,1</b>	<b>8,2</b>	<b>21,2</b>	<b>35,7</b>
<b>21 Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)</b>	<b>38,7</b>	<b>20,1</b>	<b>26,2</b>	<b>17,0</b>	<b>10,0</b>	<b>30,0</b>
22 Mouvements neutres de gestion active de la dette						
23 Mouvements neutres de gestion active de la trésorerie						
<b>24 Recettes totales de l'exercice</b>	<b>478,5</b>	<b>502,5</b>	<b>432,6</b>	<b>434,2</b>	<b>431,5</b>	<b>465,4</b>
<b>25 Dépenses totales de l'exercice</b>	<b>495,2</b>	<b>492,7</b>	<b>421,4</b>	<b>425,3</b>	<b>442,7</b>	<b>471,2</b>
<b>26 Fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>27,9</b>	<b>11,2</b>	<b>21,0</b>	<b>32,2</b>	<b>41,0</b>	<b>29,9</b>
<b>27 Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>11,2</b>	<b>21,0</b>	<b>32,2</b>	<b>41,0</b>	<b>29,8</b>	<b>24,1</b>
<b>28 Encours de dette brute au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>242,2</b>	<b>240,4</b>	<b>216,9</b>	<b>216,9</b>	<b>204,6</b>	<b>181,3</b>
<b>29 Encours de dette brute au 31 décembre</b>	<b>240,4</b>	<b>216,9</b>	<b>216,9</b>	<b>204,6</b>	<b>181,3</b>	<b>186,5</b>

NB: les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse.

<sup>(1)</sup> Les subventions d'équipement et fonds de concours versés ainsi que le produit des cessions d'immobilisations sont transférés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

<sup>(2)</sup> L'année 2015 est marquée par l'émergence du nouveau pacte métropolitain avec le transfert de plusieurs grands équipements et de compétences. Compte tenu du délai nécessaire aux procédures de transferts, une convention de gestion a été conclue entre Nantes métropole et la Ville de Nantes. Nantes métropole a confié à la Ville de Nantes la gestion de ces équipements transférés pour l'année 2015. Au compte administratif 2015, la convention de gestion est neutre financièrement, elle représente un total équilibré dépenses/recettes en fonctionnement de 17,5 M€ et en investissement de 34,2 M€.

<sup>(3)</sup> Les dotations versées par la Métropole intègrent le remboursement des intérêts de la dette transférée

<sup>(4)</sup> En 2012, les dépenses d'équipement comprennent le remboursement d'1,8 M€ au titre du FCTVA et les recettes comprennent la récupération de TVA de 4,3 M€ (opération de la Fabrique).

<sup>(5)</sup> Les remboursements de capital de la dette portés par la Ville mais remboursés par Nantes Métropole au titre des transferts de compétences ont été retraités en fonctionnement sur l'ensemble de la période.

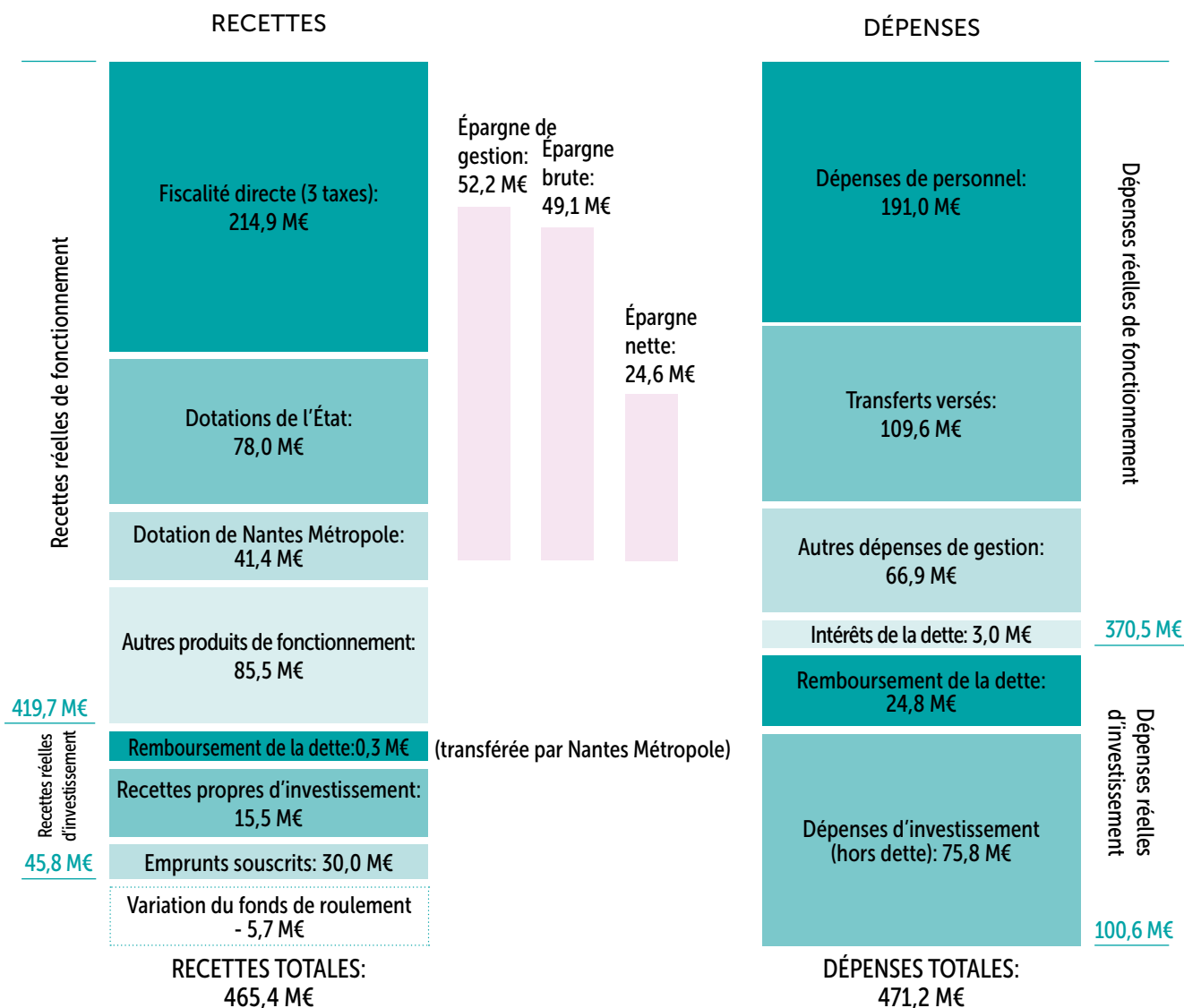
<sup>(6)</sup> Les transferts versés intègrent les subventions, les contributions obligatoires y compris DSP et assimilés (Accueil Péri-scolaire).

*Ces chiffres, ainsi que ceux présentés dans la suite de ce rapport financier, sont issus du compte administratif 2019. Ils retracent les dépenses (et leur financement) liées à la mise en œuvre des services municipaux et aux investissements permettant la conservation et le renouvellement du patrimoine de la Ville.*

*L'ensemble des analyses repose sur les mouvements réels. Les opérations comptables « d'ordre », équilibrées en recettes et en dépenses, ne donnant pas lieu à des mouvements réels d'encaissement ou de décaissement, ne sont pas traitées ici. Ce rapport a été rédigé par le cabinet d'analyse financière Sémaphores avec la direction des finances de la Ville de Nantes.*



## Les grandes masses du compte administratif 2019 (en M€ courants)



Depuis 2015, face à la contrainte financière, la Ville de Nantes a adopté une stratégie financière avec des objectifs clairs en matière d'optimisation de sa gestion pour maintenir les grands équilibres financiers et financer le projet du mandat, à savoir:

- le maintien d'un taux d'épargne brute suffisant, sans recourir au levier fiscal
- un effort d'investissement soutenu
- la stabilisation du stock de dette sur le mandat.

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de la Ville s'élevaient à 471,2 M€ en 2019, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 2018.

Elles sont composées principalement des dépenses de gestion (charges de personnel, transferts versés, etc.) pour 367,5 M€ et des dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette) à hauteur de 75,8 M€. A cela s'ajoute l'annuité de la dette (27,8 M€), constituée du remboursement en capital (24,8 M€) et des intérêts de la dette (3 M€).

Les recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) ont quant à elles augmenté (+7,9 %) pour s'établir à 465,4 M€ en 2019.

La section de fonctionnement est la principale source de recettes (90 %) et réunit les produits de la fiscalité, des dotations, prestations de services, etc. pour un montant total de 419,7 M€. Les ressources propres d'investissement (15,5 M€) et les nouveaux emprunts souscrits (30 M€) complètent la structure des recettes de la Ville.

La Ville mobilise son fonds de roulement (- 5,7 M€) pour couvrir le besoin de financement résiduel.

# L'analyse rétrospective sur 6 ans (2014-2019)



Les dépenses de gestion de la Ville de Nantes s'élèvent à 367,5 M€ en 2019, soit une augmentation de 13,7 M€ par rapport à 2018 (+3,9 %). Après retraitement des dépenses exceptionnelles liées à la prise en charge de l'accueil de migrants (6 M€ en 2019, contre 5,8 M€ en 2018) et au projet « 5 Ponts » (1,4 M€), la progression à périmètre constant est limitée à 3,5 % (+12,1 M€).

Cette hausse est du même ordre que la hausse des recettes de fonctionnement. Elle repose principalement sur les subventions et transferts divers (+7,5 %) et les charges liées à l'activité (+5,4 %). Grâce aux chantiers d'optimisation engagés depuis plusieurs années, la progression des dépenses de personnel reste faible (+2,1 %) et les charges de structure diminuent (-3,6 %).

Les recettes de fonctionnement connaissent quant à elles un accroissement sensible et s'établissent à 419,7 M€ (+3,4 %). Cette dynamique s'appuie sur les bases de la fiscalité directe (+6,6 M€), sur les autres impôts et taxes (+3 M€), les autres recettes de fonctionnement (+2,8 M€), les dotations d'État (+1,1 M€) et des recettes tarifaires (+0,7 M€).

La Ville maintient ses soldes et ratios d'épargne à des niveaux satisfaisants, lui permettant la réalisation d'un haut niveau d'investissement.

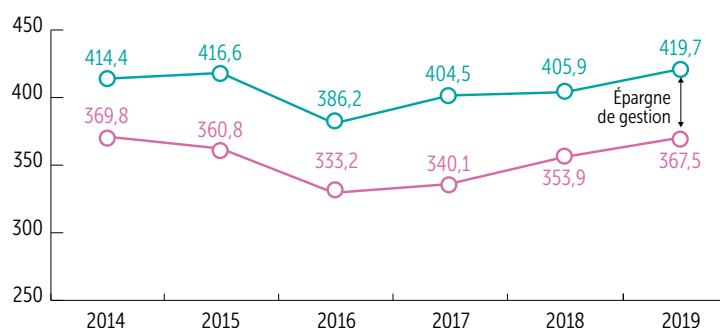
## UNE AMÉLIORATION DES RATIOS D'ÉPARGNE

**La Ville de Nantes conserve des soldes et ratios d'épargne conformes à ses objectifs de stratégie financière.**

Les dépenses de gestion sont en progression (+3,9 %), principalement liées aux dépenses exceptionnelles induites par la prise en charge de l'accueil de migrants (6 M€, soit +0,2 M€) et le projet « 5 Ponts » (1,4 M€). Après retraitement, la hausse est limitée (+3,5 %), grâce à une maîtrise des charges de personnel (+2,1 %) et une baisse des charges de structure (-3,6 %).

Parallèlement, en lien avec la dynamique du territoire, les recettes de fonctionnement augmentent (+3,4 %). Elles sont également liées à une hausse des produits de cessions (+2,3 M€) et à des recettes de contentieux dégagées en 2019 à hauteur de 0,5 M€.

## Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion (en M€)



○ Recettes réelles de fonctionnement ○ Dépenses réelles de gestion

Les dépenses réelles de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement minorées des frais financiers.



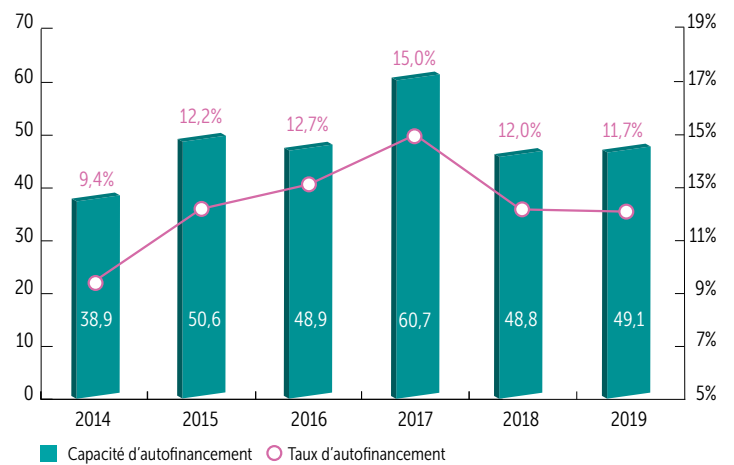


L'épargne de gestion progresse légèrement en 2019 (+0,2 %), passant de 52,1 M€ à 52,2 M€. Le taux d'intérêt moyen historiquement bas conduit à une nouvelle baisse des frais financiers de 0,2 M€ (-6,3 %), pour s'établir à 3 M€.

L'épargne brute dégagée s'élève par conséquent à 49,1 M€, soit une hausse de +0,3 M€ par rapport à l'année précédente.

Le taux d'autofinancement atteint ainsi 11,7 %, soit un niveau conforme à la stratégie financière de la Ville (contre 12 % en 2018, après retraitement).

### Évolution du taux d'autofinancement ou de l'épargne brute (en M€)



# 11,7%

Taux d'autofinancement en 2019



#### TAUX D'AUTOFINANCEMENT :

rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

#### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF):



la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

## UN FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS MAJORITAIREMENT ISSU DES RESSOURCES PROPRES

Après avoir diminué en 2018, l'épargne disponible réelle (épargne nette) augmente en 2019 et s'établit à 24,6 M€ (+50,1%). Elle représente 35,5 % du montant des dépenses propres d'équipement en 2019.

Le niveau d'investissement (subventions d'équipement incluses) s'élève quant à lui à 75,8 M€, en forte progression par rapport à 2018 (+43,5%) porté par les dépenses propres d'équipements (+22,7 M€) et les subventions d'équipement (+0,5 M€).

**La Ville de Nantes a ainsi maintenu un effort d'investissement élevé pour son territoire et ses habitants**, en direction notamment des secteurs de l'éducation (23,4 M€), de la culture et du patrimoine (16,6 M€), du sport (6,2 M€), de l'aménagement et cadre de vie (5,1 M€), de la solidarité et la vie sociale (10,8 M€) et de la petite enfance (1,4 M€).

L'année 2019 a en effet été marquée par des projets d'investissement structurants, tels que l'ouverture de Citad'elles, lieu pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, le démarrage des travaux de construction des nouvelles écoles Mellinet et Champ de Manœuvre et de transformation du lycée Leloup Bouhier en école primaire dans le cadre du schéma directeur, la fin des travaux de regroupement/extension du multi-accueil Santos Dumont, la rénovation du Jardin de l'île de Versailles et les nouvelles entrées du Jardin des Plantes.

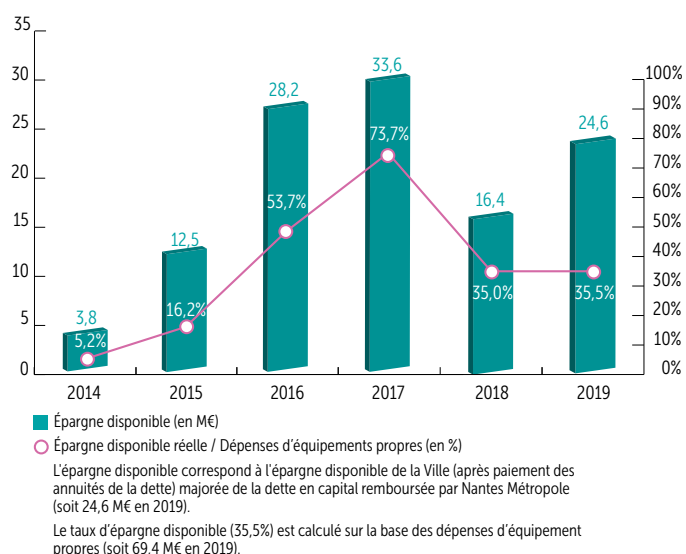
L'entretien durable du patrimoine municipal reste par ailleurs une priorité pour la Ville, se traduisant par des investissements à hauteur de 16,7 M€.

**Les investissements sont financés en 2019 à 60,4 % par les ressources propres** (de l'exercice ou antérieures) de la collectivité, soit un niveau inférieur à celui de 2018 (81,1%). Ces ressources se composent de :

- L'épargne disponible réelle (épargne nette augmentée du remboursement du capital de la dette transférée à la Métropole) représentant 32,5 % du total des investissements, soit 24,6 M€.
- Les autres recettes d'investissement (subventions d'équipement, FCTVA, cessions d'actifs, réserves foncières, etc.) correspondant à 20,4 % des investissements, soit 15,5 M€.
- La mobilisation du fonds de roulement (excédents budgétaires cumulés les années précédentes) à hauteur de 5,7 M€, soit 7,5 % des investissements.

Le besoin de financement restant (39,6 %) est couvert par le recours à l'emprunt pour un montant de 30 M€, supérieur au niveau du remboursement en capital (24,8 M€), se traduisant par une légère hausse de l'encours de dette au 31 décembre 2019 (+5,2 M€).

### Le poids de l'épargne disponible « réelle »



# 60%

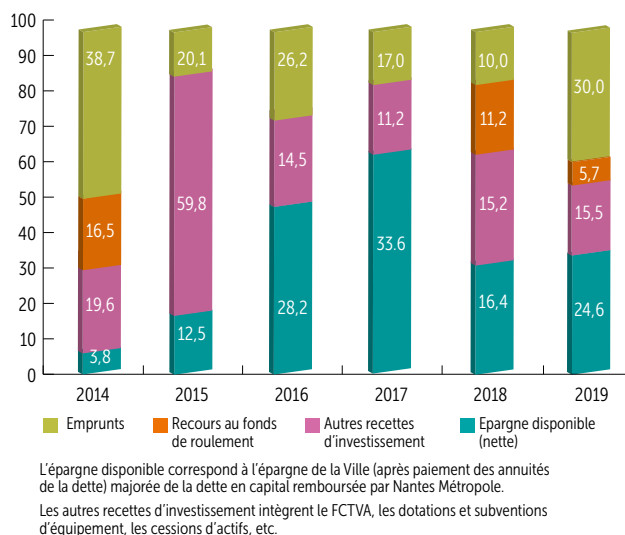
du financement des investissements est assuré par les ressources propres (de l'exercice ou antérieures).



### TAUX D'ÉQUIPEMENT = DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / RRF

Il s'agit d'un indicateur permettant de mesurer l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse.

### La structure de financement des investissements (en M€)





## UN RÉ-ENDETTÉMENT MAÎTRISÉ

L'année 2019 est marquée par une légère hausse de l'encours de dette (+5,2 M€), après avoir atteint son niveau le plus bas en 2018 (181,3 M€). L'encours de dette s'établit ainsi à 186,5 M€ au 31 décembre 2019, mais reste cependant inférieur au niveau constaté en 2017 (204,6 M€). Cette hausse s'explique par la souscription de deux nouveaux emprunts à hauteur de 30 M€.

**La Ville de Nantes maintient donc son objectif de stabiliser son encours de dette sur le mandat. L'endettement par habitant n'augmente que de 11 € en 2019 (593 €).**

La gestion de l'encours de dette engagée depuis plusieurs années par la Ville produit des effets bénéfiques au regard des indicateurs suivants :

- Une nouvelle réduction des frais financiers en 2019, passant de 3,2 M€ en 2018 à 3 M€ (-6,3 %).
- Le maintien d'un niveau de solvabilité très satisfaisant, avec une capacité de désendettement de 3,8 ans en 2019.



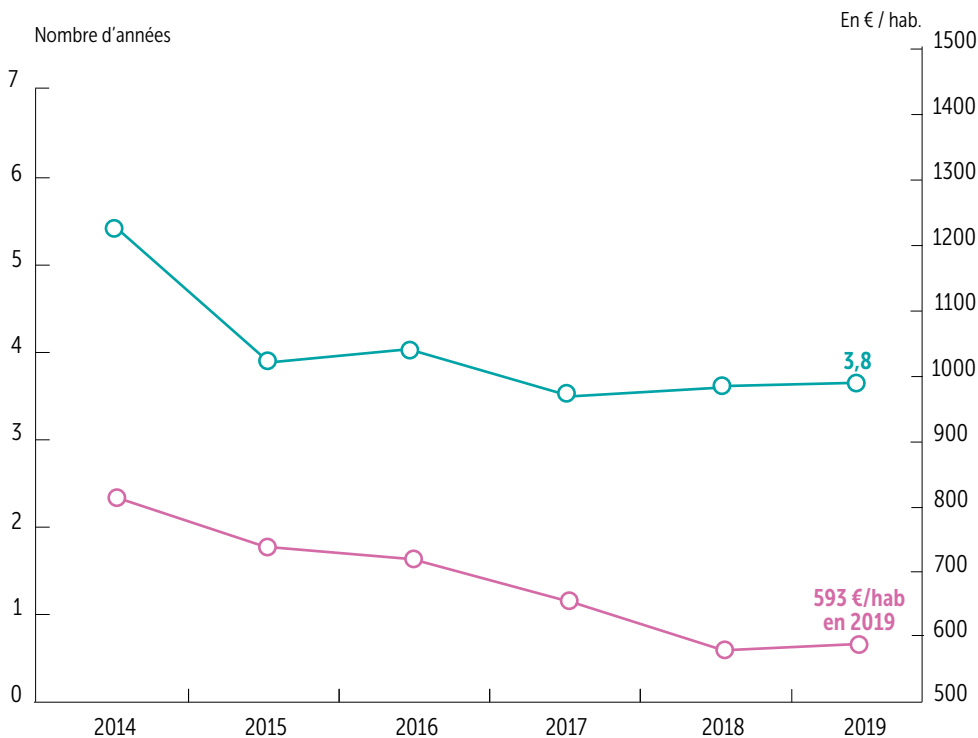
### CAPACITÉ DE DÉSENDETTÉMENT

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

# 3,8 ANS

Capacité de désendettement en 2019  
(remboursement de la dette transférée à Nantes Métropole inclus)

## Évolution de la capacité de désendettement et de l'encours de dette par habitant en euros constants (valeur 2019)



○ Capacité de désendettement ○ Encours de la dette en €/hab. (€ constants - valeur 2019)

L'épargne brute prise en compte dans le calcul de la capacité de désendettement intègre la dette en capital remboursée par Nantes Métropole.

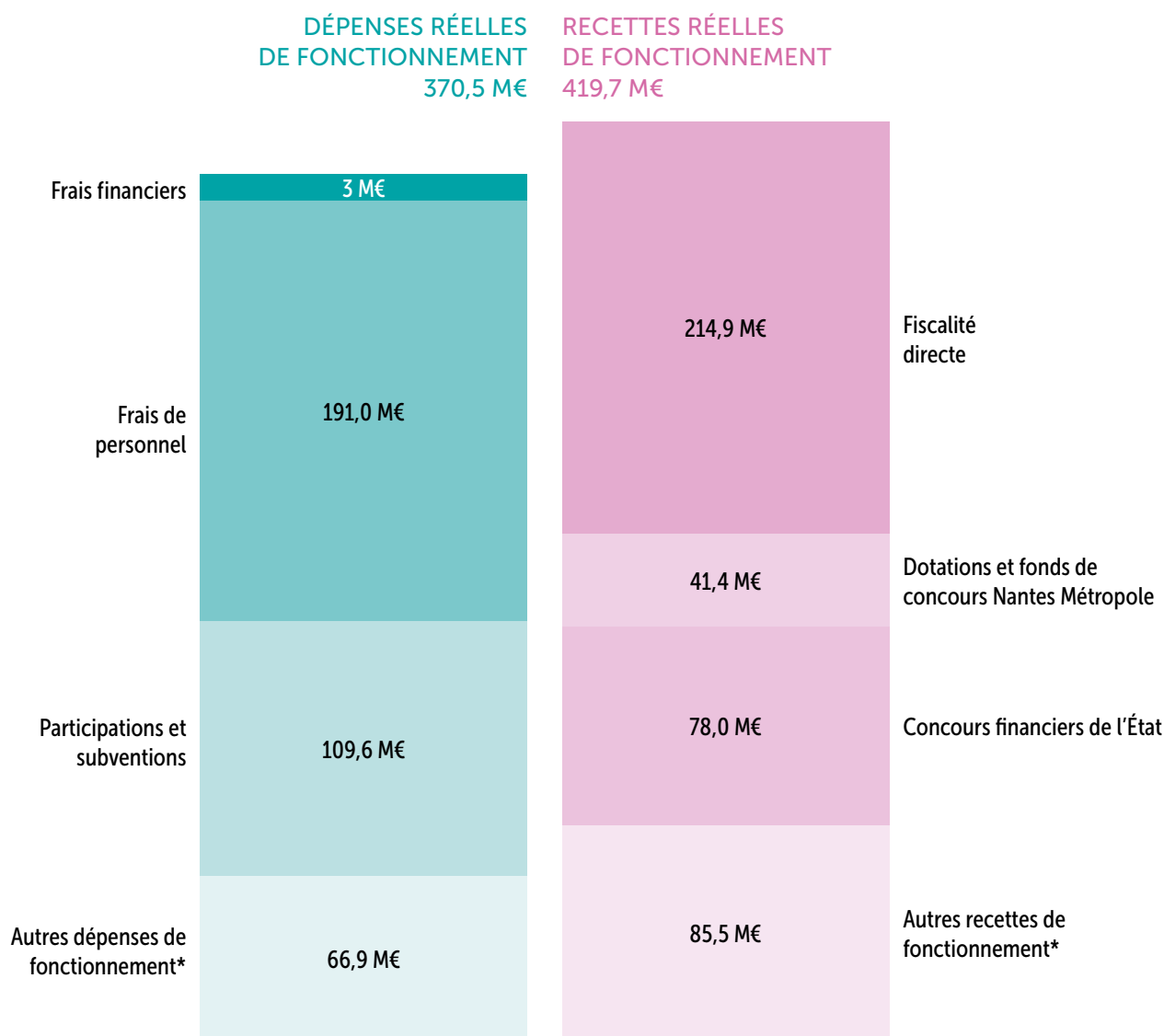
# Le compte administratif 2019

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe les opérations courantes et régulières réalisées par la Ville de Nantes. Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'ensemble des charges destinées à assurer le fonctionnement de la collectivité, notamment les frais de personnel, les subventions accordées, les intérêts de la dette, les prestations de services, les fournitures, etc. Les recettes de fonctionnement réunissent

quant à elles la somme des ressources courantes: ressources fiscales, dotations de l'État, concours financiers de Nantes Métropole et autres produits de fonctionnement.

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 419,7 M€ pour l'année 2019 contre 370,5 M€ de dépenses réelles de fonctionnement.**



\* Dépenses d'ordre de fonctionnement : 18,7 M€

\* Recettes d'ordre de fonctionnement : 2,3 M€

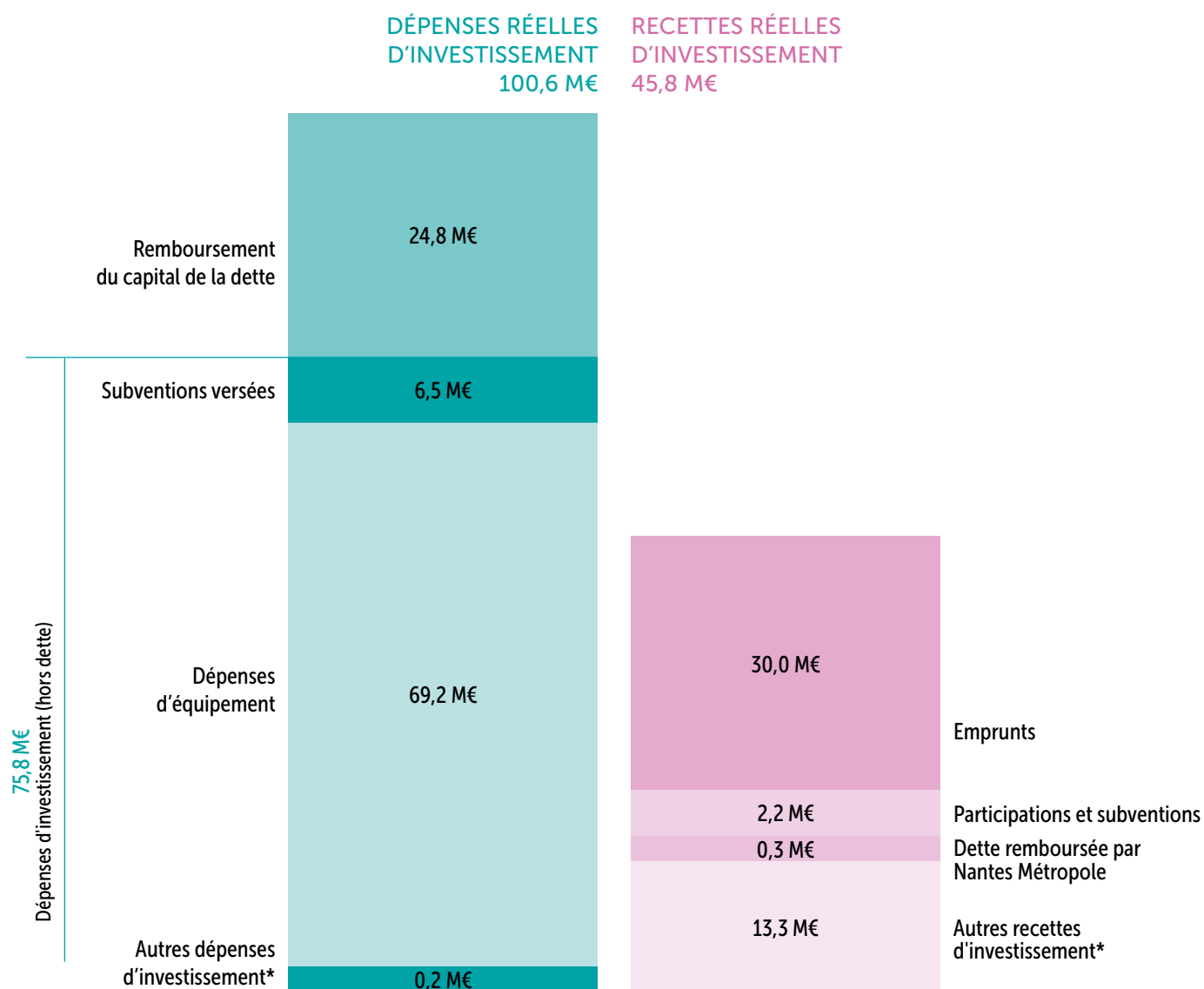


## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement réunit les recettes et les dépenses réalisées de manière plus occasionnelle, avec des impacts sur la structure ou la valeur du patrimoine de la collectivité: acquisitions, cessions, construction ou réhabilitation d'équipements, emprunts, remboursement de la dette, travaux en cours, etc. Ces opérations ont généralement

une perspective pluriannuelle, au regard du dimensionnement des projets engagés.

**Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 45,8 M€** (y compris les produits de cessions de 4,3 M€) pour l'année 2019, contre 100,6 M€ de dépenses réelles d'investissement.



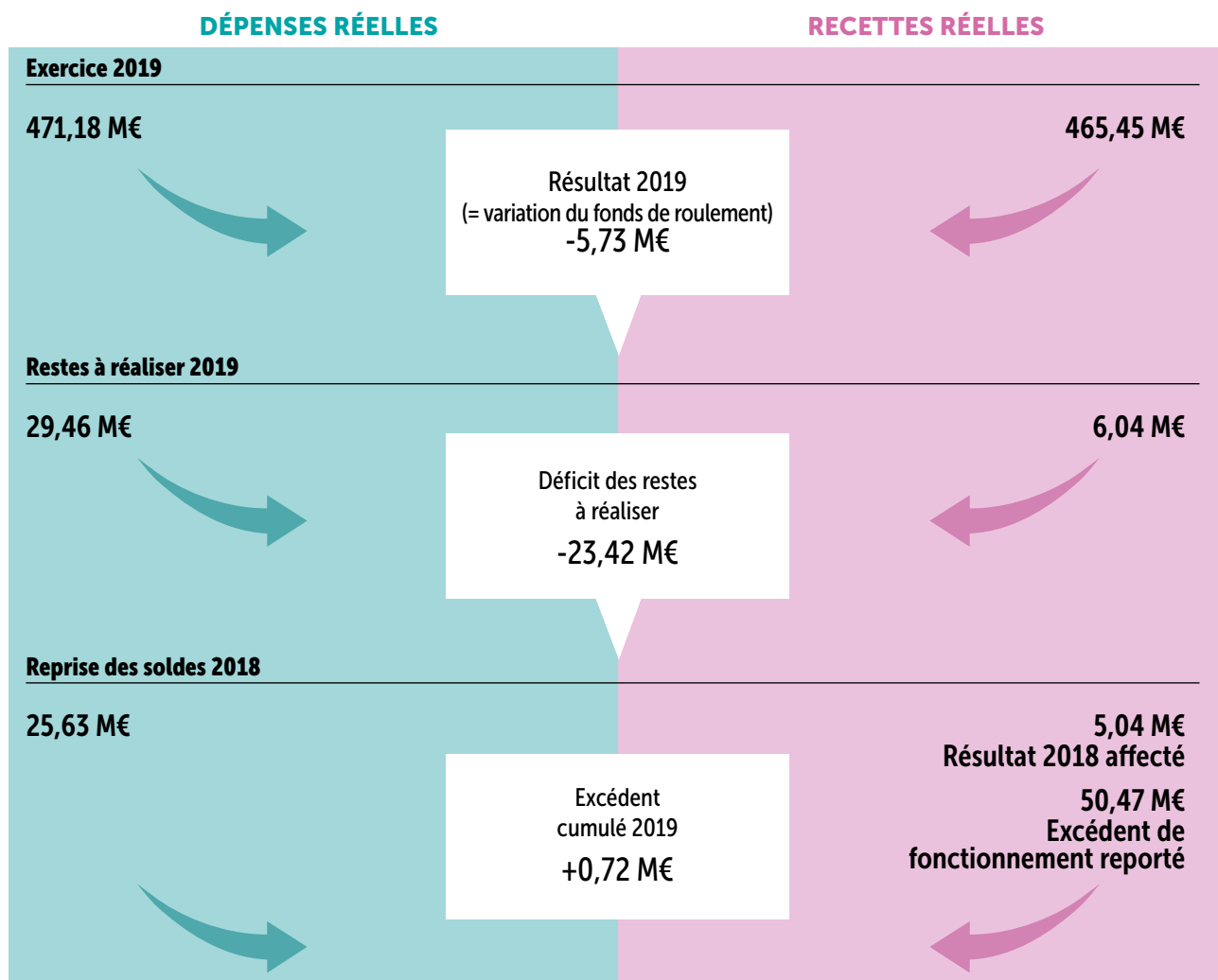
\* Dépenses d'ordre d'investissement : 9,3 M€

\* Recettes d'ordre d'investissement : 25,7 M€

\*\* Les autres recettes d'investissement intègrent notamment les produits des cessions : 4,3 M€



## DÉTERMINATION DE L'EXCÉDENT 2019



L'excédent cumulé s'établit à 0,72 M€ sur l'exercice 2019 et se répartit entre :

- un résultat déficitaire sur l'exercice 2019 de 5,73 M€,
- un déficit des restes à réaliser 2019 de 23,42 M€,
- un résultat reporté de 2018 de 29,88 M€

# Les recettes de fonctionnement et d'investissement

## DES RECETTES DE FISCALITÉ DIRECTE QUI RESTENT DYNAMIQUES

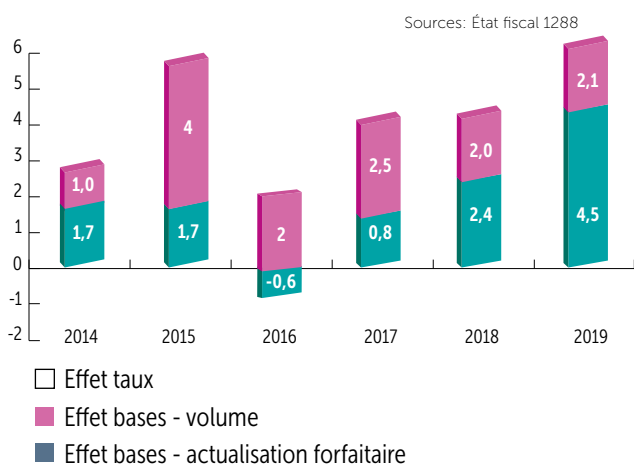
Le produit de la fiscalité directe locale représente la première source de recettes de la Ville de Nantes, pour un total de 214,9 M€ en 2019, soit 46 % des recettes totales réelles et plus de 51 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'année 2019 confirme la dynamique des recettes des impôts directs locaux, avec une progression plus rapide qu'en 2018 (+3,2 % contre +2,2 %), soit une augmentation de 6,6 M€.

En théorie, l'évolution des recettes fiscales peut être le résultat de 3 facteurs principaux :

- l'effet « base – volume » correspondant à l'impact de la variation « physique » des bases d'imposition observée sur le territoire (construction de nouveaux logements ou de locaux à usage professionnel, rénovations...),
- l'effet « base – actualisation forfaitaire » correspondant à l'impact de l'actualisation forfaitaire des bases, en fonction du dernier taux d'inflation constaté depuis l'année 2019.
- l'effet « taux » correspondant à l'impact de l'évolution des taux d'imposition votés en conseil municipal et appliqués aux bases d'imposition.

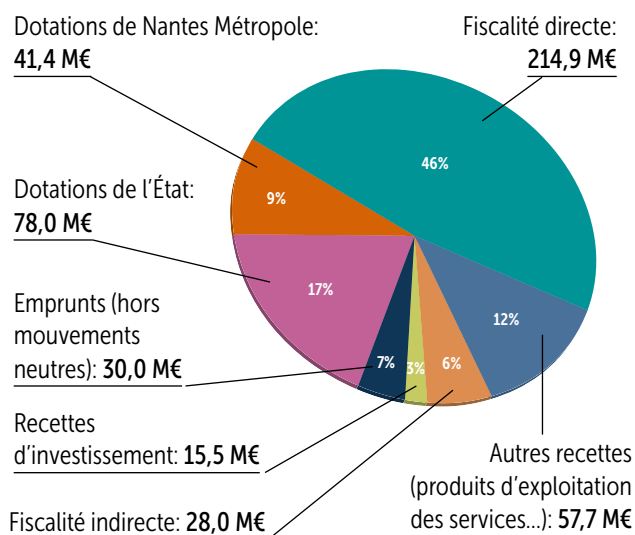
## Évolution du produit de la fiscalité 3 taxes et de ses composantes (en M€)



### LE PRODUIT DE LA FISCALITÉ DIRECTE :

somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) payées par les contribuables nantais.

## La structure des recettes totales en 2019 (465,4 M€)



Pour la Ville de Nantes, la hausse du produit fiscal résulte en 2019, d'une part de l'actualisation des valeurs locatives décidées en loi de finances soit 2,2 % pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti, et la variation physique des bases qui dépend principalement des constructions de nouveaux logements.

**La Ville de Nantes a ainsi respecté son engagement de pas augmenter les taux d'imposition, la croissance du produit des impôts locaux directs reposant uniquement sur les variations de bases en 2019.**

# 214,9 M€

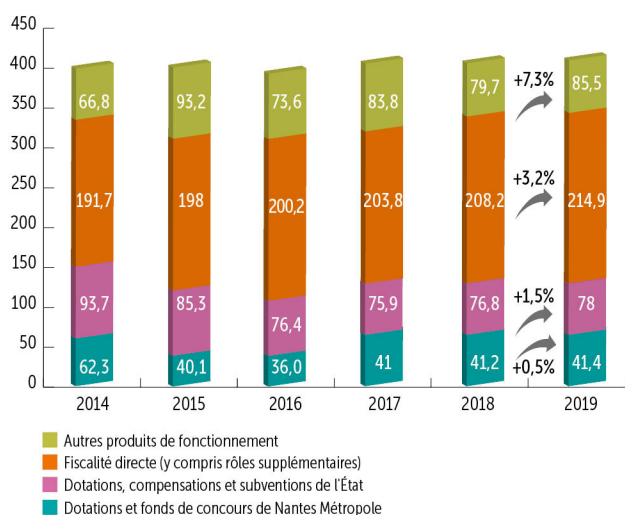
Produit fiscal en 2019, soit 46 % des recettes totales de la Ville



## UNE REVALORISATION MESURÉE DES DOTATIONS

L'année 2018 a marqué la fin de la contribution au redressement des comptes publics, après des diminutions successives des concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales. Pour mémoire, les dotations d'État ont été réduites de 25,5 M€ entre 2009 et 2017. Elles s'établissent en 2019 à 78 M€, soit une hausse de 1,5 % par rapport à l'année précédente (+1,1 M€).

### Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en millions d'euros)



Depuis 2011, le soutien financier de l'État se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (DGF, dotation générale de décentralisation, etc.) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste la principale composante des concours financiers de l'État. Elle s'élève à 65,3 M€ (84 %), en progression par rapport à 2018 (+0,7 M€) en raison du dynamisme de sa population (+3655 habitants DGF) et de la refonte de la DSU intervenue en 2018. Ainsi, la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine sont toutes deux en hausse (respectivement +0,2 M€ et +0,5 M€).
- Les compensations d'exonération fiscales constituent le second poste des concours financiers de l'État. Elles s'établissent à 7,6 M€ en 2019 (10 %), en hausse par rapport à 2018 (+0,4 M€), suite à l'augmentation de la compensation de la taxe d'habitation (+0,4 M€).
- Les autres participations d'État représentent 5,1 M€ (7 %), dont 1,7 M€ de dotation générale de décentralisation.

Après des années de réduction progressive des concours financiers de l'État, et malgré la reprise à la hausse de la DGF (+0,7 M€), **les dotations d'État représentent seulement 18,5 % des recettes de fonctionnement réelles.**



## UN PARTENARIAT AFFIRMÉ ENTRE LA VILLE DE NANTES ET LA MÉTROPOLE

Un pacte métropolitain a été conclu entre la Métropole Nantaise et la Ville en 2015. Afin de renforcer les capacités d'intervention de la métropole, un certain nombre de compétences et d'équipements structurants lui ont été transférés (Musée d'Arts, le Château des ducs de Bretagne, le Muséum d'Histoire Naturelle, le Musée Jules Verne, le Palais des sports de Beaulieu,...).

Après une période de transition au cours de laquelle la Métropole avait confié la gestion des équipements transférés à la Ville de Nantes pour l'exercice 2015, les relations financières entre Ville et Métropole ont été modifiées substantiellement par le pacte métropolitain avant de se stabiliser.

En 2019, les reversements de Nantes Métropole en direction de la Ville sont relativement équivalents à ceux de l'année précédente (+0,5 %) et s'établissent à 41,4 M€. Ils sont constitués des dotations suivantes :

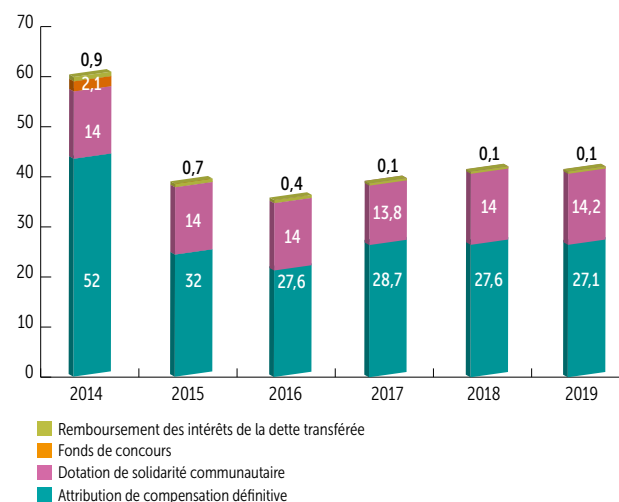
- L'attribution de compensation originellement versée à la Ville en contrepartie du transfert de la fiscalité économique lors de la création de Communauté Urbaine. Après une forte augmentation en 2017 (+5,5 M€), suite à l'intégration de la charge d'emprunt relevant des compétences transférées en 2001, elle est maintenue à un niveau stable de 27,1 M€ (66 % des reversements).
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) vise à promouvoir la solidarité entre les communes membres avec une répartition équitable des richesses fiscales du territoire métropolitain. Elle s'élève à 14,19 M€ en 2019 (34 %), soit une augmentation de 0,23 M€, corrélée au rythme d'évolution du panier fiscal de la Métropole.

Par ailleurs, Nantes Métropole prend en charge la dette (intérêts et remboursement du capital) associée aux opérations relevant des équipements et compétences transférés dans le cadre du pacte métropolitain. À ce titre, la Ville perçoit en 2019 un remboursement des intérêts sur la dette récupérable à hauteur de 0,1 M€ et un remboursement sur le capital de la dette récupérable de 0,28 M€.

**Les reversements de la Métropole s'élèvent ainsi au total à 41,7 M€ en 2019, soit 9,9 % de ses recettes réelles de fonctionnement.**

Au-delà des flux financiers, le partenariat entre la Ville et la Métropole se manifeste par un renforcement de la mutualisation de services et des ressources humaines avec 1567 agents mutualisés fin 2019.

### Les reversements effectués par Nantes Métropole en fonctionnement (en M€)



### LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ

L'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à Nantes Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement facultatif permettant à la Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance de ses propres ressources fiscales.

# 41,4 M€

Dotations de Nantes Métropole en 2019, soit 9 % des recettes totales de la Ville (41,7 M€ si l'on tient compte du remboursement du capital de la dette transférée).





## UN DYNAMISME DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les autres recettes de fonctionnement de la Ville de Nantes s'établissent à 85,5 M€, en hausse de 5,8 M€ par rapport à 2018 (+7 %).

Elles sont composées principalement des recettes tarifaires (30,7 M€), des impôts et taxes indirects (28 M€), des participations financières d'autres organismes (18,7 M€) ainsi que d'autres recettes (loyers, produits exceptionnels, etc.) à hauteur de 8,1 M€. **Elles représentent au total 20,4 % des recettes réelles de fonctionnement.**

L'évolution des recettes tarifaires perçues par la Ville connaît un fort ralentissement par rapport à l'année passée avec une hausse de 0,7 M€ (+2,3 % contre 13 % en 2018 : année de mise en œuvre des Forfaits Post-Stationnement). Il est principalement le résultat d'une croissance du produit des droits de stationnement (+0,5 M€) ainsi que des concessions et travaux funéraires (+0,1 M€).

Les autres impôts et taxes indirectes constatent une hausse plus rapide que l'année précédente (+11,9 % en 2019 contre +1,9 % en 2018). Elle s'explique par une progression des droits de mutations (+2,5 M€) et de la taxe sur l'électricité (+0,4 M€).

Les autres recettes représentent 8,1 M€ en 2019, soit une hausse de 0,5 M€ par rapport à leur niveau de 2018. Cette hausse est notamment liée aux recettes de contentieux (+0,5 M€). Par ailleurs, les produits de cessions (4,33 M€), retraités en recettes d'investissement, sont en hausse de 2,3 M€ par rapport à 2018.





## UNE HAUSSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes propres d'investissement correspondent aux recettes totales d'investissement, déduction faite des nouveaux emprunts contractés (30 M€) et du remboursement de la dette transférable à Nantes Métropole (0,28 M€).

Elles s'établissent à 15,5 M€, en légère augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2018 (+1,4 %). Le montant de ces recettes est étroitement lié au niveau des investissements réalisés par la Ville, particulièrement pour les deux composantes principales, à savoir, les subventions d'investissement et le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), au titre duquel la Ville a perçu 6,8 M€ en 2019 (+1,4 M€). De plus ce poste

intègre les produits de cessions (4,3 M€) et les recettes issues des opérations financières qui ont augmenté fortement (+2,3 M€ pour les produits de cessions et + 2,1 M€ pour les autres recettes).

Les subventions d'investissement versées par les partenaires de la Ville sont similaires à celles de 2018 (2,2 M€ en 2019 contre 2,3 M€ en 2018). Les subventions versées par l'État et par le Département sont en hausse alors que la baisse des subventions régionales se confirme. La Ville n'a pas perçu de subventions en provenance de l'Union Européenne. Les subventions se répartissent donc de la manière suivante:

- 1,3 M€ de subventions versées par l'État (+0,3 M€), principalement en provenance du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) à destination d'opérations relatives aux écoles, à la mise aux normes d'accessibilité ainsi que pour le projet « Libre Usine ».
- 0,06 M€ de subventions du Conseil Régional (-0,09 M€).
- 0,1 M€ de subventions du Conseil Départemental pour les travaux de l'église Notre-Dame-de-Bon-Port.
- 0,7 M€ de subventions issues d'autres partenaires et notamment la Caisse d'Allocations Familiales (crèche Désiré Colombe): 0,3 M€, Nantes Métropole (Complexe Sportif Mangin Beaulieu): 0,3 M€, l'évêché (Notre Dame de Bon Port): 0,03 M€.









# Les dépenses de fonctionnement et d'investissement

## DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION, EN PARTIE POUR RÉPONDRE À DES ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS

Les dépenses de gestion de la Ville de Nantes s'élèvent à 367,5 M€ en 2019, soit une augmentation de 13,7 M€ par rapport à 2018 (+3,9%). Après retraitement des dépenses exceptionnelles de prise en charge de l'accueil de migrants (6 M€, soit +0,2 M€ par rapport à 2018), et des dépenses liées au projet « 5 Ponts » (1,4 M€), la progression à périmètre constant est limitée à 3,5 % (+12,1 M€).

Les charges de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de gestion (52 %, pour 191 M€). A cela s'ajoutent les subventions et transferts versés (109,6 M€), les charges relatives à l'activité des services communaux (52,2 M€) ainsi que les charges de structure (14,7 M€).

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (BP et DM) est de 96,8 %.

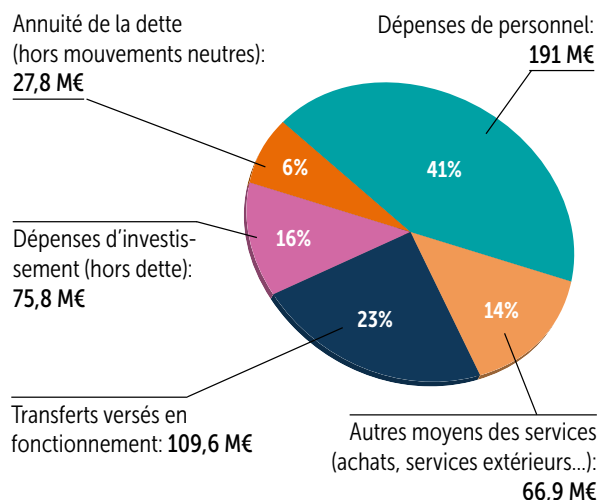
La démarche d'optimisation de la dépense publique engagée depuis plusieurs années contribue à maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement, fortement impactées en 2018 et 2019 par des charges exceptionnelles. Ainsi, les charges liées à la structure diminuent (-3,6 %) et les charges de personnel augmentent de manière limitée (+2,1 %).

Les autres postes de dépenses de gestion sont quant à eux en forte hausse, aussi bien pour les subventions de fonctionnement et transferts (+7,5 %) que pour les charges liées à l'activité (+5,4 %).

Principal poste des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel regroupent les charges relatives au personnel communal, pour 150,3 M€, ainsi que les charges relatives au personnel mutualisé entre la Ville et la Métropole, sous forme de refacturation par la Métropole (40,7 M€). Depuis 2008, la Ville et la Métropole ont en effet renforcé leur partenariat en s'engageant dans une démarche de mutualisation de personnel, pour optimiser et améliorer l'efficacité de l'action publique locale.

Les charges de personnel sont en légère progression (+2,1 %), soit une hausse de 3,9 M€, en raison des facteurs suivants:

## La structure des dépenses totales en 2019 (471,2 M€) hors mouvements neutres de trésorerie

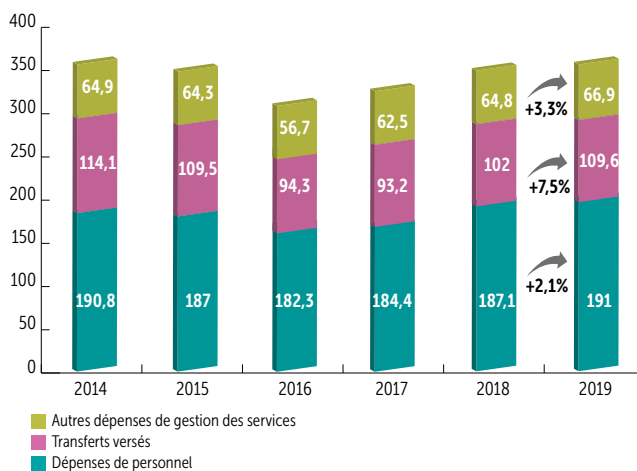


- Le renforcement de la direction de l'éducation (évolution organisationnelle) pour tenir compte de l'évolution du nombre de classes et d'élèves accueillis, afin d'accompagner la croissance démographique du territoire. En 2019, 63 postes ont été créés à la direction de la petite enfance, 18 à l'éducation et 13 pour faire face au besoin à la santé publique scolaire (+1,3 M€),
- La création de Citad'elles en fin d'année 2019 (0,1 M€),
- Les mesures nationales externes à la collectivité, notamment le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui traduit le déroulement de la carrière statutaire des agents publics et qui contribue pour 1 M€ à la dynamique de la masse salariale, ainsi que la mise en œuvre des reclassements liés aux accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR) au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (0,4 M€) et les évolutions statutaires des cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et assistants socio-éducatifs (0,1 M€),
- La tenue des bureaux de votes pour les élections européennes (0,2 M€),
- La mise en œuvre d'actions volontaristes de la Ville en direction de ses agents: hausse du titre restaurant (0,1 M€), indemnités trajet vélo, etc...





## Évolution des dépenses de gestion (en M€)



Les subventions et transferts versés par la Ville aux organismes extérieurs constituent le deuxième poste des dépenses de fonctionnement et s'établissent à 109,6 M€ en 2019 (+7,6 M€). Cette hausse s'explique principalement par la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (27,5 M€, contre 24 M€ en 2018) accrue notamment pour financer la prise en charge et l'accueil de migrants, mais aussi le renforcement du marché d'accueil périscolaire avec Léo Lagrange Ouest à hauteur de 16,7 M€ (+3,7 M€ par rapport à 2018).

Par ailleurs, la Ville a poursuivi son soutien aux associations et organismes qui concourent par leurs actions à l'accompagnement des politiques publiques (aides sociales, éducation, culture, sport, enfance jeunesse, petite enfance,...).

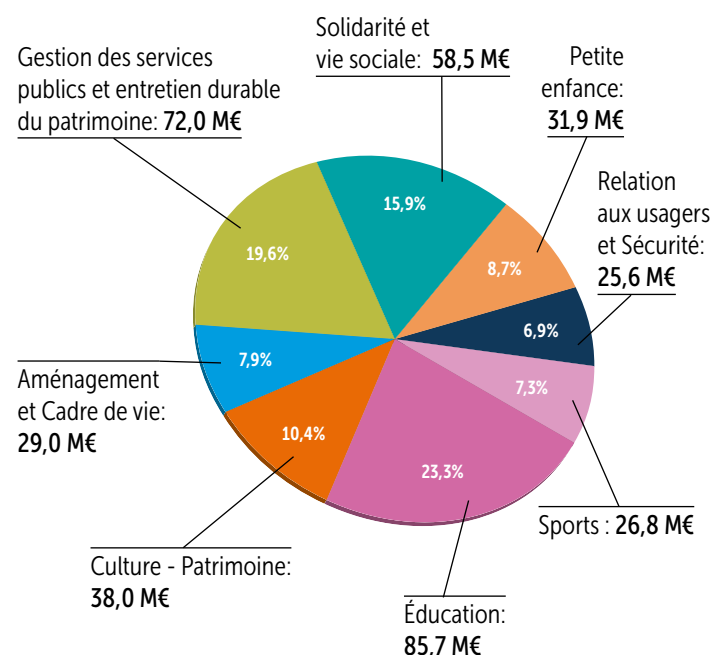
# +3,5%

Évolution des dépenses de gestion en 2019 retraitées des dépenses exceptionnelles relatives à l'accueil des migrants et au projet « 5 Ponts », et +3,9 % sinon.

Les autres dépenses de gestion augmentent en 2019 (+3,3 %), et atteignent 66,9 M€. Elles regroupent les charges liées à l'activité des services (52,2 M€) et les charges liées à la structure (14,7 M€):

- Les charges de structure diminuent (-3,6 %) grâce à une maîtrise des charges de fluides, de l'électricité, de maintenance et des charges locatives. Les frais de gardiennage des gymnases, relatif à l'accueil des migrants, ont également fortement diminué en 2019.
- Les charges liées à l'activité sont en hausse (+5,4 %), soit + 2,7 M€. Leur progression est essentiellement liée aux versements effectués au titre du forfait post-stationnement (2,7 M€) qui résulte du changement de la réglementation des droits de stationnement.

## Répartition des dépenses de fonctionnement par politiques publiques en 2019 (367,5 M€)



## FOCUS SUR LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 a introduit un dispositif de contractualisation avec l'État pour les collectivités et leurs groupements à fiscalité propre afin de réduire la part des dépenses publiques dans le PIB et le montant de la dette publique.

Le contrat, signé en juin 2018 par la Ville de Nantes, limite sur une durée de trois ans le taux de croissance annuel d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement à 1,5 % et fixe, comme indiqué dans le tableau figurant ci-dessous, la trajectoire de ses dépenses.

Un léger dépassement des dépenses de fonctionnement 2018 a induit une reprise financière de 543 K€ prélevée sur la fiscalité en 2019.

En 2019, les dépenses de fonctionnement à prendre en compte, minorée des atténuations de charges et de produits et des dotations aux provisions, font un total de 363,1 M€. Comme pour 2018, elles ont fait l'objet d'une discussion avec les services de l'État.

**Il est néanmoins précisé que la gestion de la crise sanitaire n'a pas permis de finaliser à ce stade le calcul définitif au titre de 2019. Le travail avec les services de l'État (Préfecture, DRFIP) est encore en cours au moment de bouclage du présent rapport.**

Les montants ci-dessous sont donc donnés à titre indicatif.

Les retraitements, opérés en 2018, tant du fait des changements de périmètre budgétaire qu'en raison d'éléments exceptionnels, ont été reconduits et leur montant actualisé:

- l'effet du renouvellement de la délégation de service public des accueils de loisirs sans hébergement (-2,5 M€)
- le plan de réussite éducative (PRÉ) nouvellement porté par le budget de la Ville de Nantes (-0,5 M€)
- les indemnités de remboursement anticipé d'emprunts (-0,45 M€)
- la prise en charge de l'accueil des migrants (-6 M€)
- les conséquences des émeutes urbaines et manifestations.

Et des retraitements complémentaires (la double comptabilisation des services communs pour 1,6 M€, le portage de Citad'Elles dans l'attente de la création du GIP, le relogement impératif des services en vue de l'évacuation de la Tour Bretagne, l'obligation de scolarisation à 3 ans) sont encore en cours de discussion avec les services de l'État (Préfecture, DRFIP).

**Par conséquent, le montant de l'éventuelle reprise financière en 2020 ne peut être présenté dans ce rapport.**

L'éventuel non-respect de l'objectif d'évolution des dépenses se traduira par une reprise financière atteignant 75 % du dépassement et sera comptabilisée sur l'exercice 2020.

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
<b>Montant des dépenses réelles de fonctionnement</b> (avant retraitements)	339 699 417 €	344 794 908 €	349 966 832 €	355 216 334 €

# 75,8 M€

Dépenses d'investissement en 2019, soit 241 € par habitant.

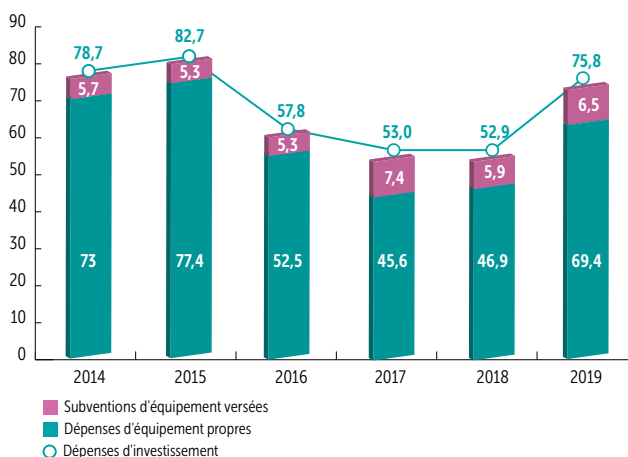
## UN EFFORT D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR LE TERRITOIRE

Les dépenses d'investissement de la Ville (hors remboursement de la dette) s'élèvent à 75,8 M€ en 2019, en très forte progression par rapport à l'année précédente (+43,4 %, hors opérations financières). L'effort d'investissement ainsi dégagé démontre une politique ambitieuse pour le territoire, à savoir, offrir un cadre de vie agréable et répondre aux besoins de tous en agissant en faveur de la solidarité et la justice sociale.

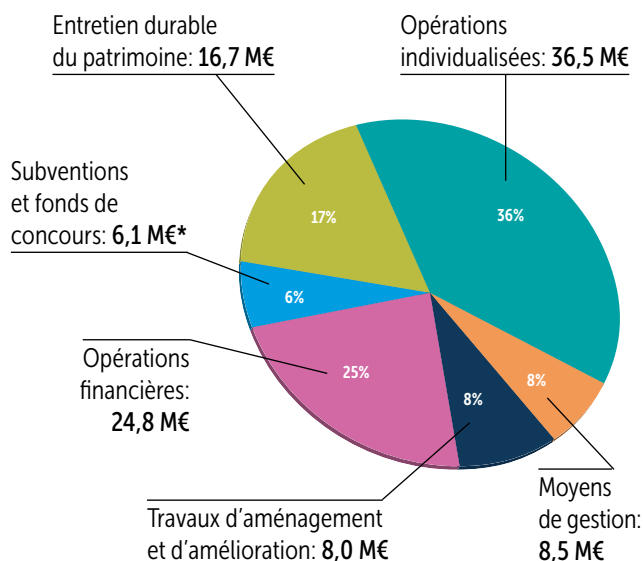
Pour les dépenses d'investissement, le taux de réalisation atteint 94,6 % en 2019 (BP, hors opérations financières, notamment remboursement de la dette).

Outre les opérations financières (24,8 M€ de remboursement en capital de la dette), les dépenses d'investissement regroupent les dépenses propres d'équipement (69,4 M€) ainsi que les subventions et fonds de concours versé par la Ville (6,5 M€, y compris les subventions incluses dans les projets individualisés).

### Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes (en M€)



### La répartition des dépenses d'investissement en 2019 par agrégat budgétaire (100,6 M€)



\*subventions et fonds de concours hors opérations individualisées

Les dépenses d'équipements propres de la Ville sont composées d'opérations individualisées (36 M€), de l'entretien durable du patrimoine (16,7 M€), des travaux d'aménagement et d'amélioration (8 M€) et des moyens de gestion (8,5 M€).

Les moyens de gestion des services publics et l'entretien durable du patrimoine constituent une priorité dans l'effort d'investissement de la Ville avec 25,3 M€ en 2019 (contre 21,7 M€ en 2018). Ils regroupent essentiellement les dépenses relatives au patrimoine bâti municipal et particulièrement scolaire (6,3 M€), conformément à la priorité donnée à l'éducation, au travers des opérations de restructuration et de rénovation des bâtiments scolaires. Ces investissements concernent également les secteurs sportifs (3,1 M€), culturel (0,7 M€), culturel (0,8 M€), des espaces verts (0,5 M€) et petite enfance (0,4 M€).

Dans une approche par politique publique, l'effort d'investissement consacré par la Ville à l'éducation atteint 23,4 M€ et porte principalement sur l'extension des capacités d'accueil des groupes scolaires (création de groupes scolaires, extensions durables ou avec des modulaires) pour un total de 11,9 M€. Par ailleurs, les travaux d'extension de l'école Jacques Tati ont été livrés (1,4 M€) et le développement des écoles numériques et de l'accès au haut débit s'est poursuivi (0,4 M€).

Les politiques de soutien à la vie associative et à la solidarité et petite enfance constituent quant





à elles 12,3 M€ d'investissements en 2019. Ces dépenses se sont notamment traduites par les aménagements réalisés pour le centre Citad'elles qui a ouvert ses portes en novembre 2019 (0,8 M€), les travaux de confortement du pôle associatif Félix Thomas (0,7 M€), les aménagements dans les « 15 lieux à réinventer » (0,6 M€), dans le patrimoine mis à disposition des associations et dans des ALSH (0,6 M€), des équipements au pôle associatif Désiré Colombe (0,3 M€), des travaux dans la maison de quartier de la Halvèque (0,15 M€) et à la META de Bellevue (0,15 M€), des réaménagements à la Maison des Haubans et à la Fabrique des Dervallières ainsi qu'à l'atelier de bricolage (0,2 M€), et la fin des travaux de regroupement et extension du multi-accueil Santos Dumont (0,4 M€).

Les investissements réalisés à destination de la culture et du patrimoine culturel s'élèvent à 16,6 M€, comprenant notamment les travaux de Libre-Usine à Malakoff (0,8 M€), l'acquisition du Hangar Cassin (1,35 M€), le réaménagement de la bibliothèque associative Emilienne Leroux (0,3 M€), ainsi que le projet de Bibliothèque numérique de référence sur l'ensemble des médiathèques et bibliothèques de la Ville de Nantes (0,8 M€).

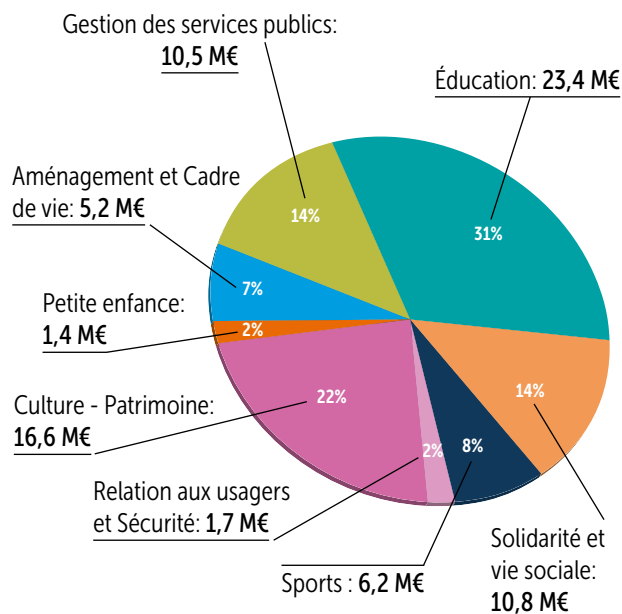
S'y ajoutent la poursuite des travaux de reconstruction de la basilique Saint-Donatien (4,6 M€), de réhabilitation de l'église Notre-Dame-du-Bon-Port et de son orgue (2,4 M€), ainsi que la rénovation du Château de la Gaudinière (0,9 M€).



## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

### La répartition des dépenses d'équipement en 2019 par politique (75,8 M€)



Le secteur sportif s'est vu consacré 6,2 M€ d'investissement, contribuant au lancement de la réhabilitation du gymnase Appert Raspail (0,1 M€), ainsi qu'à la mise aux normes et l'amélioration d'équipements sportifs de proximité, notamment la piscine des Dervallières (0,4 M€).

# La dette

En 2019, l'encours de dette de la Ville de Nantes a augmenté (+5,2 M€) pour s'établir à 186,5 M€ au 31 décembre 2019. La Ville reste peu endettée avec 593 € de dette par habitant en 2019.

En 2019, le remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville est en forte baisse (-24,4 %), soit une baisse de 8 M€, pour atteindre 24,8 M€ (contre 32,8 M€ en 2018).

Parallèlement, afin d'assurer le financement de ses investissements pour l'année 2019, la Ville a contracté deux nouveaux emprunts :

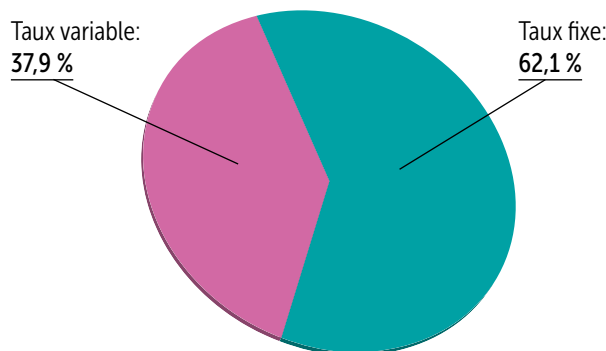
- Auprès de la Banque Populaire Grand Ouest, à hauteur de 10 M€, aux conditions suivantes :
  - Taux variable, Euribor 3 mois +0,32 %
  - Durée de 15 années
- Auprès de l'Agence France Locale, à hauteur de 20 M€, aux conditions suivantes :
  - Taux fixe de 0,45 %
  - Durée de 15 années

L'encours de dette de la Ville de Nantes se répartit entre une dizaine de partenaires financiers (hors Nantes Métropole), en adéquation avec la stratégie de diversification de la dette et de dilution du risque. La contractualisation de deux nouveaux emprunts a modifié sensiblement la structure des prêteurs :

- Le Groupe BPCE, intégrant la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, le Crédit Foncier et le Crédit Coopératif demeure le principal partenaire financier de la Ville avec 26 % de l'encours.
- L'Agence France Locale constitue le deuxième partenaire financier, avec 21,5 % de la dette de la ville.
- La Société Générale possède 10 % de l'encours.
- La Caisse des Dépôts et des Consignations détient 8,5 % de la dette.
- Le Groupe Crédit Agricole détient 7,7 % de la dette.
- La SFIL ainsi que le Banque Postale possèdent chacun 7 % de l'encours total.
- Les parts de Helaba et de BNP Paribas restent à un niveau quasi-équivalent à celui de 2018, soit respectivement 5 % et 4 %.
- Dexia ne possède plus que 2 % de l'encours de la Ville.

Dans la continuité des années précédentes, la Ville de Nantes bénéficie toujours d'un contexte de taux d'intérêts maintenus à des niveaux historiquement faibles. Les conditions des emprunts contractés auprès de la BPGO et de l'AFL abaissent le taux moyen de la dette à 1,31 % au 31 décembre 2019

## La structure de la dette au 31 décembre 2019



(contre 1,60 % en 2018). À titre de comparaison, le taux moyen des collectivités (communes et EPCI) de plus 100 000 habitants s'établit à 2,07 %. La durée résiduelle moyenne de la dette est quant à elle en légère hausse et s'établit à 9 ans et 10 mois fin 2019 (contre 9 ans et 5 mois fin 2018).

La part des emprunts à taux fixe continue sa progression en 2019 et représente 62,1 % de l'encours de dette (60,7 % en 2018), contre 37,9 % de dette contractée à taux variable. La gestion active de la dette permet à la fois de bénéficier des taux d'intérêts très faibles actuels grâce aux taux variables et de se prémunir contre une éventuelle remontée des taux, avec une majorité d'emprunts à taux fixe.

Selon la Charte Gissler, 100 % de l'encours de dette de la Ville est constitué des produits financiers les moins risqués du marché (1A ou 2A).

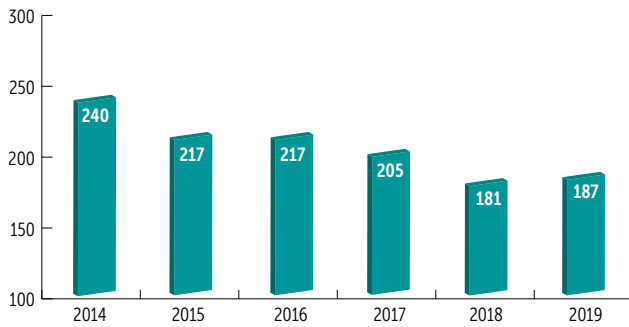
Par ailleurs, l'encours des emprunts garantis par la Ville de Nantes s'élève à 32,1 M€ au 31 décembre 2019, en hausse par rapport à 2018 (+0,8 M€), soit environ 102 € par habitant. Ce sont ainsi 33 organismes qui bénéficient de garanties d'emprunt fin 2019.

La Ville ayant eu recours à son fonds de roulement en 2018 et en 2019 pour financer ses dépenses d'investissement, l'excédent de trésorerie a significativement diminué en 2019. C'est pourquoi, une ligne de 15 M€ a été souscrite au mois de mars afin de pouvoir faire face à des besoins ponctuels de trésorerie. Elle a ainsi été utilisée pendant 4 jours en 2019. Le taux d'intérêt de cette ligne était Eonia (flooré) + 0,18 %.

## Évolution de l'encours de la dette au 31 décembre (en M€)

# 186,5 M€

Encours brut de la dette au 31 décembre 2019, soit 593 € par habitant.

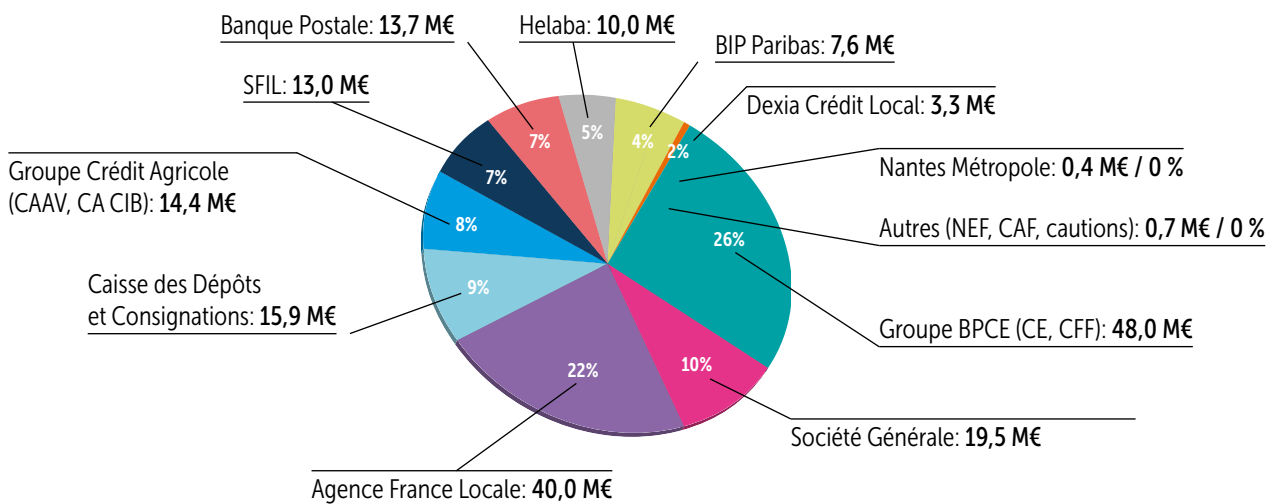


### ENCOURS BRUT DE DETTE

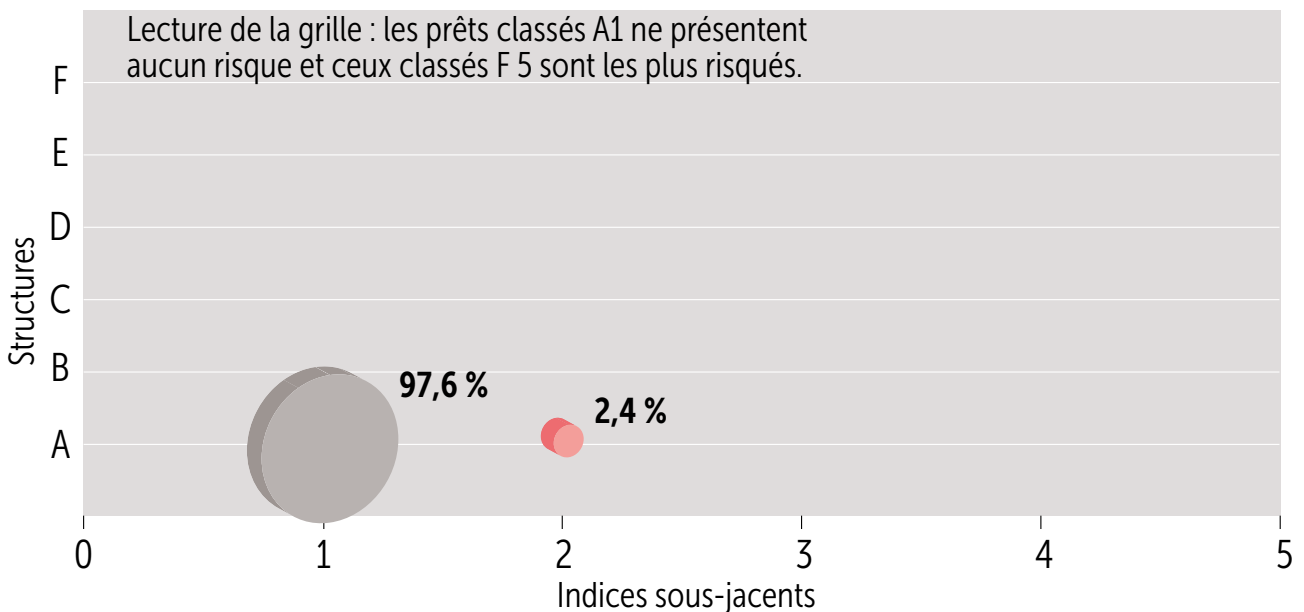
C'est le montant total du capital restant dû à un moment donné.

L'encours net de la dette déduit la dette transférée à Nantes Métropole.

## Répartition du portefeuille d'emprunts par prêteur au 31 décembre 2019 (186,5 M€)



## Classification des risques des emprunts au 31 décembre 2019





# La fiscalité

**Pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés**, conformément à l'un des engagements fort de la Ville en matière de fiscalité locale, et ce en dépit d'un contexte financier contraint. Le deuxième engagement, confirmé encore en 2019, est une répartition plus équitable de la charge fiscale entre les ménages grâce à une politique volontariste d'abattement.

Le produit de la fiscalité directe représente 214,9 M€ en 2019, composé principalement de la taxe sur le foncier bâti (ménages et entreprises) pour 109,6 M€ (51,0 %) et de la taxe d'habitation pour 103,3 M€ (48,1 %), auxquelles s'ajoutent les produits fiscaux issus des rôles supplémentaires (0,8 M€), de la majoration sur les résidences secondaires (0,8 M€) et de la taxe sur le foncier non bâti (0,4 M€).

Les recettes de la fiscalité directe de la Ville ont connu une sensible augmentation en 2019 (+6,6 M€), soit une hausse plus rapide que l'année précédente (+3,2 % contre 2,2 % en 2018). Les évolutions de la fiscalité directe sont déterminées par trois facteurs:

- Les taux d'imposition,
- Les bases d'imposition, dont les évolutions peuvent être la conséquence:
  - d'une variation physique (construction de logements neufs, etc.)
  - d'une variation des valeurs locatives (actualisation en fonction du dernier taux d'inflation constaté à compter de 2019),
- Les exonérations et abattements.

L'effet taux d'imposition n'ayant pas été actionné par la municipalité, la hausse des produits de la fiscalité directe s'explique par un effet volume des bases, à savoir, d'une part, la variation physique liée au nombre de logements (+1 %), et d'autre part, la revalorisation des valeurs locatives (+2,2 %), signe d'un dynamisme réel des bases d'imposition.

Depuis 2008, la Ville s'est engagée dans une réforme de sa politique fiscale et confirme en 2019 sa politique

d'abattement afin de répartir plus équitablement la charge fiscale en faveur des ménages aux revenus moyens et des familles. Elle vise à favoriser les ménages, locataires comme propriétaires, occupant un logement dont la valeur locative brute est sensiblement égale ou inférieure à la valeur locative moyenne de la ville.

Si le taux minimum instauré par la loi pour les deux premières personnes à charge est de 10 % et 15 % pour chacune des personnes suivantes, la Ville de Nantes a décidé fin 2008 de majorer à 20 % son abattement pour les 2 premières personnes à charge et de le maintenir à ce niveau pour les personnes suivantes. En 2019, cette mesure a bénéficié à 30 782 foyers, engendrant une réduction de la base taxable de 18,2 M€, soit une perte de 4,4 M€ de produit fiscal pour la Ville.

La révision de la politique fiscale de la Ville de Nantes s'est également traduite à partir de 2009 par la mise en œuvre d'un abattement général à la base sur l'ensemble des foyers en résidence principale, quelle que soit leur taille. En 2019, cette mesure a conduit à une perte de bases fiscales de 46,4 M€, soit une réduction du produit fiscal de 11,1 M€.

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité et d'accompagnement du handicap, la Ville a enfin instauré un abattement spécial pour les personnes handicapées et invalides (majoration passée de 10 % à 20 % depuis 2017), soit 369 foyers bénéficiaires en 2019.

L'ensemble des mesures d'abattement mises en place par la Ville représente une perte de produit fiscal de près de 16 M€ au total en 2019.

# 3 230€

Valeur locative moyenne à Nantes en 2019



## VALEUR LOCATIVE MOYENNE:

moyenne des valeurs locatives pour l'ensemble des locaux d'habitation d'une collectivité



## VALEUR LOCATIVE:

loyer annuel théorique d'un immeuble bâti s'il était loué dans les conditions normales du marché en 1970. Cette valeur locative est actualisée chaque année en loi de finances.

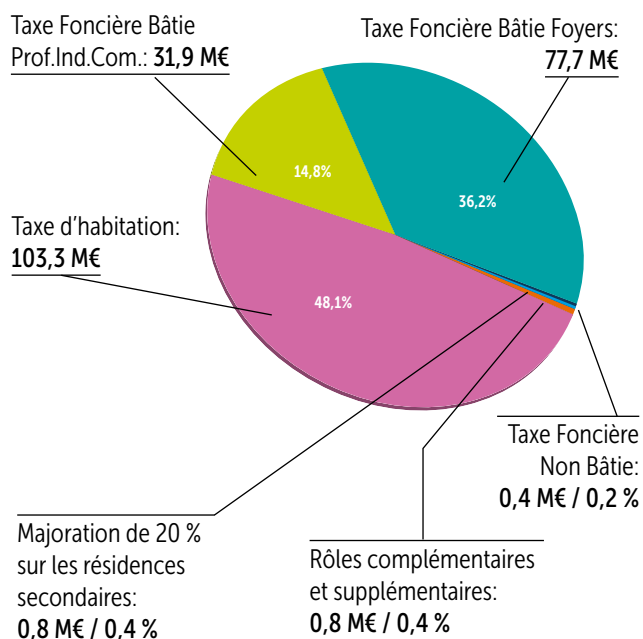
Par ailleurs, aux mesures d'abattement s'ajoutent des mesures d'exonération de taxe d'habitation pour certains foyers, notamment en fonction de leurs revenus. Ainsi, sur les 157 500 foyers fiscaux nantais en 2019, 22 384 foyers (14,2 %) sont exonérés en intégralité de la taxe d'habitation et 60 204 foyers (38,2 %) le sont partiellement, avec un plafonnement de leur contribution à hauteur de 3,44 % du revenu fiscal de référence du ménage.

La Loi de Finances pour 2019 a instauré un nouveau dégrèvement, s'additionnant aux exonérations existantes et visant à exonérer progressivement 80 % des foyers de taxe d'habitation sur la résidence principale, avec un dégrèvement de 65 % en 2019. Pour la Ville de Nantes, ce sont ainsi deux catégories de foyers qui bénéficient de cette mesure :

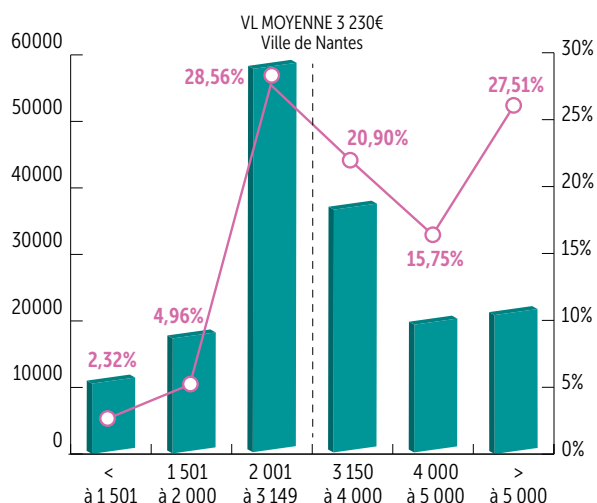
- 60 204 foyers déjà partiellement exonérés.
- 30 128 foyers (19,1 %) qui auraient payé intégralement la taxe d'habitation.

Au global, seulement 44 784 foyers fiscaux (28,4 %) paient intégralement leur taxe d'habitation en 2019.

## Produit de la fiscalité directe en 2019: 214,9 M€



## Répartition du produit fiscal de la taxe d'habitation par tranche de valeur locative en 2019



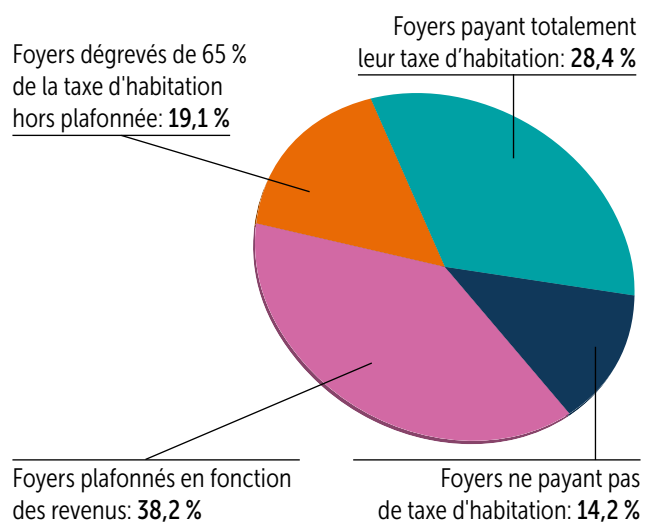
■ Nombre de foyers fiscaux par tranche de valeur locative

○ Répartition du produit fiscal de TH en %

54,4 % des foyers fiscaux nantais ont une VL inférieure à la moyenne des logements nantais. Leur contribution représente 35,8 % du produit total de la TH.

45,6 % des foyers fiscaux nantais ont une VL supérieure à la moyenne des logements nantais. Leur contribution représente 64,2 % du produit total de la TH.

## Les foyers nantais et la taxe d'habitation en 2019







# Les ratios légaux

## Ratios de la loi ATR (résultats du compte administratif) au 31 décembre 2019

1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 177 €
2	Produit des impôts directs / Population	683 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 348 €
4	Dépenses d'équipement brut / Population	241 €
5	Encours de la dette / Population	593 €
6	Dotations Globales de Fonctionnement / Population	208 €
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	51,6 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	93,1 %
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	17,8 %
10	Encours de la dette brute / Recettes réelles de fonctionnement	44 %



# Lexique

## et principes budgétaires

### Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

### Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

### Épargne disponible (réelle)

L'épargne disponible est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

L'épargne disponible réelle correspond au solde précédent, augmentée du capital de la dette récupérable auprès de Nantes Métropole.

### Taux d'autofinancement

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part de recettes consacrées au financement des investissements.

### Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

### Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

### Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

### Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions...). Depuis 2001, elles intègrent le remboursement en capital de la dette transférée à Nantes Métropole.

### Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

### Garantie d'emprunt

Les Villes ont la possibilité, dans les limites fixées par les lois de décentralisation, de garantir des emprunts contractés par des organismes publics ou privés. Leur remboursement est ainsi assuré en cas de défaillance du débiteur.

### Potentiel fiscal / pression fiscale

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des taxes directes de la commune multipliées par les taux moyens nationaux de l'ensemble des communes. Il mesure la richesse potentielle de la collectivité.

La pression fiscale se définit comme le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la commune et son potentiel fiscal.

### Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Contrairement aux opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.



### Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services...).

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, ventes, travaux...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

### L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire en faveur des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à l'EPCI l'année précédent la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

### La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, par l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires: le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

### La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont en effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Indices sous-jacents	Structures
1 Indices zone euro	A Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2 Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B Barrière simple Pas d'effet de levier
3 Écart d'indices zone euro	C Option d'échange (swaption)
4 Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5 Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5

### Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la Ville est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de bases du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une commune est assurée par deux types d'agents distincts et séparés: l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur: il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

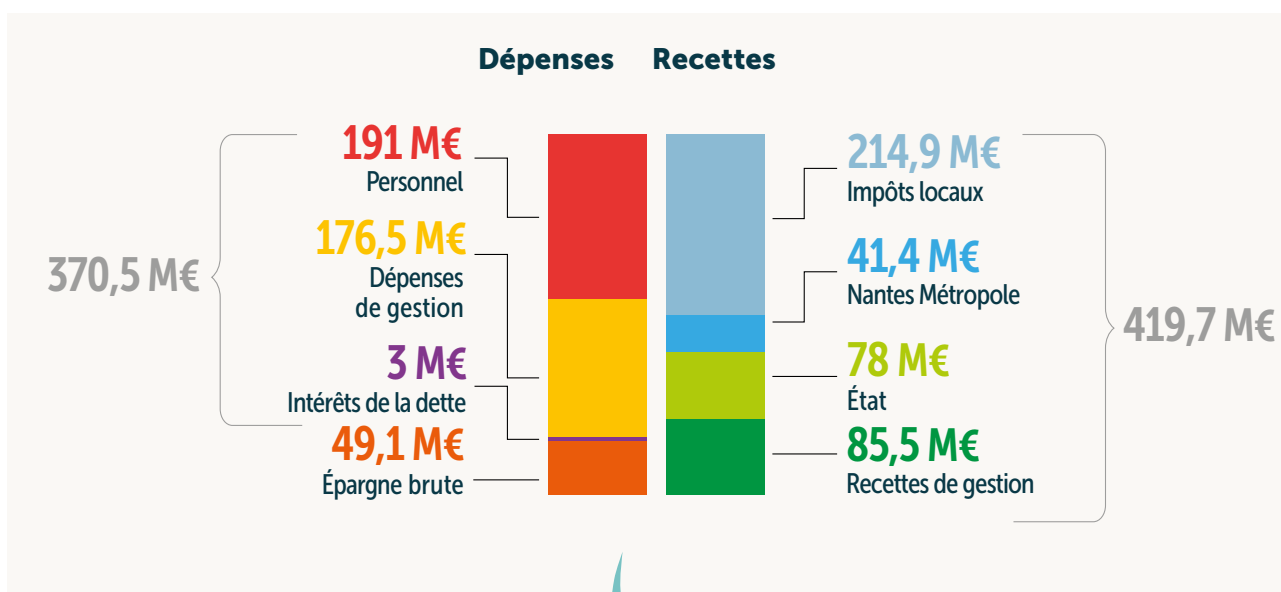
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

La nomenclature comptable du budget principal de la commune est l'instruction M14 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

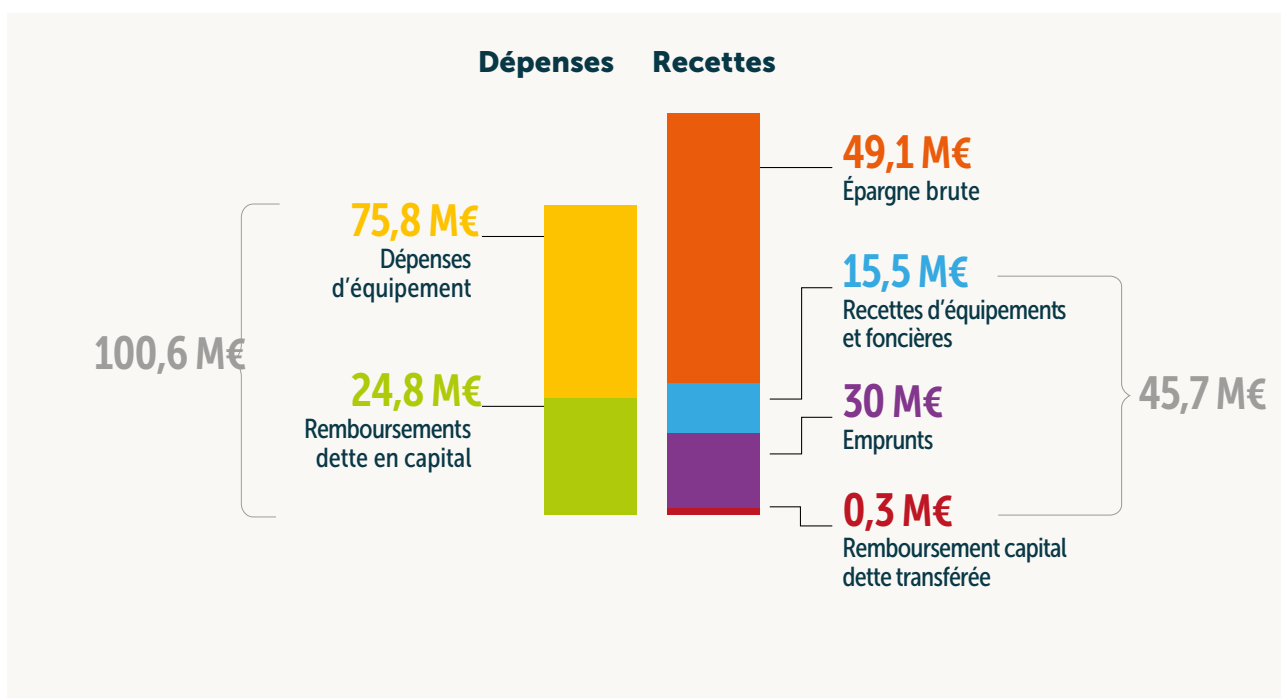
# Données de synthèse

## COMPTE ADMINISTRATIF GLOBAL DE LA VILLE 2019

### Fonctionnement 370,5 M€



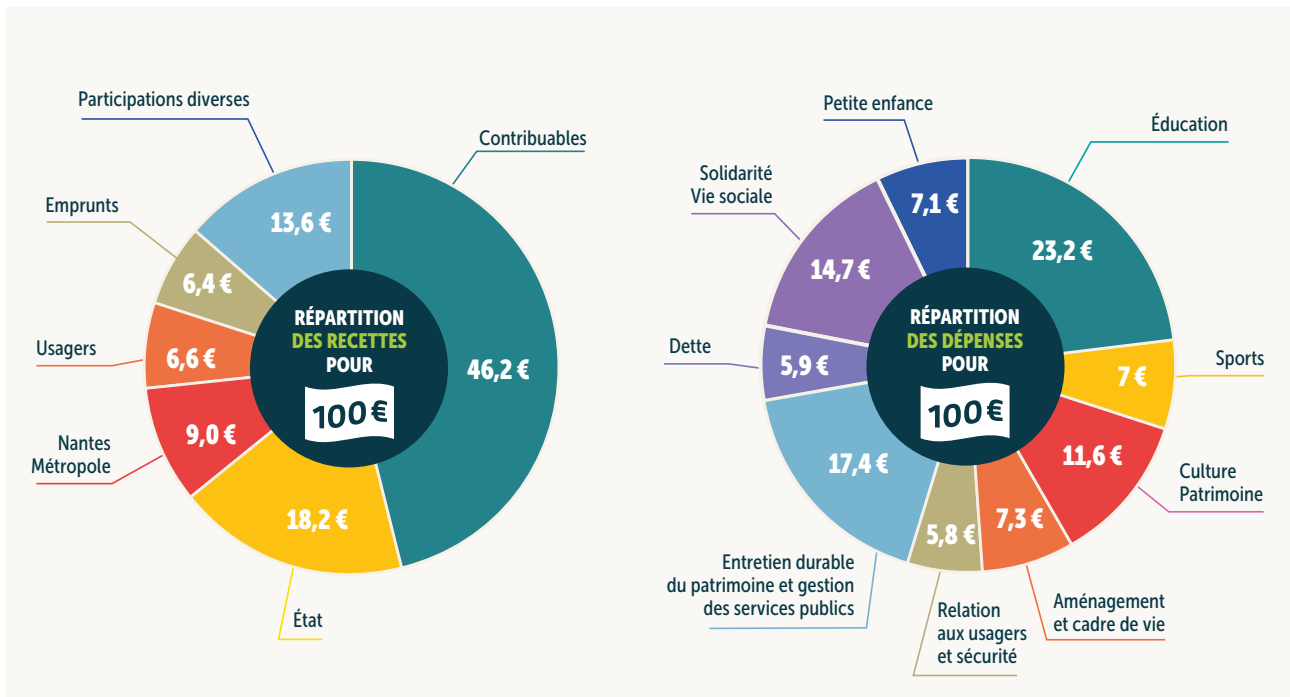
### Investissement 75,8 M€\*



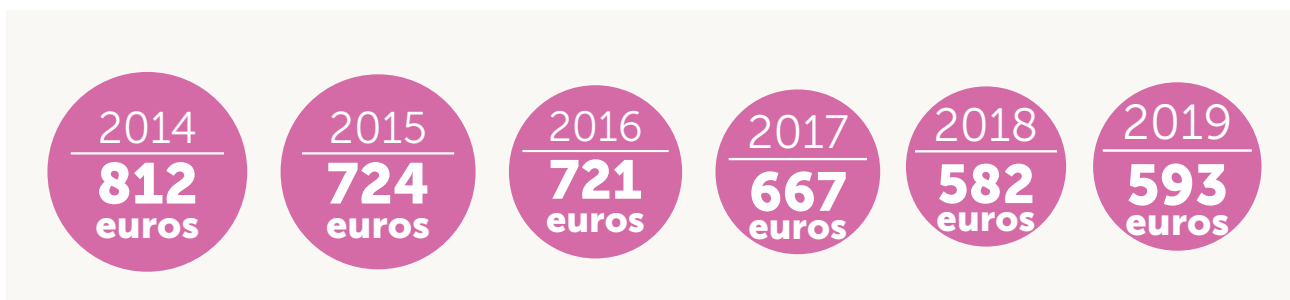
\* Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

M€: Millions d'euros

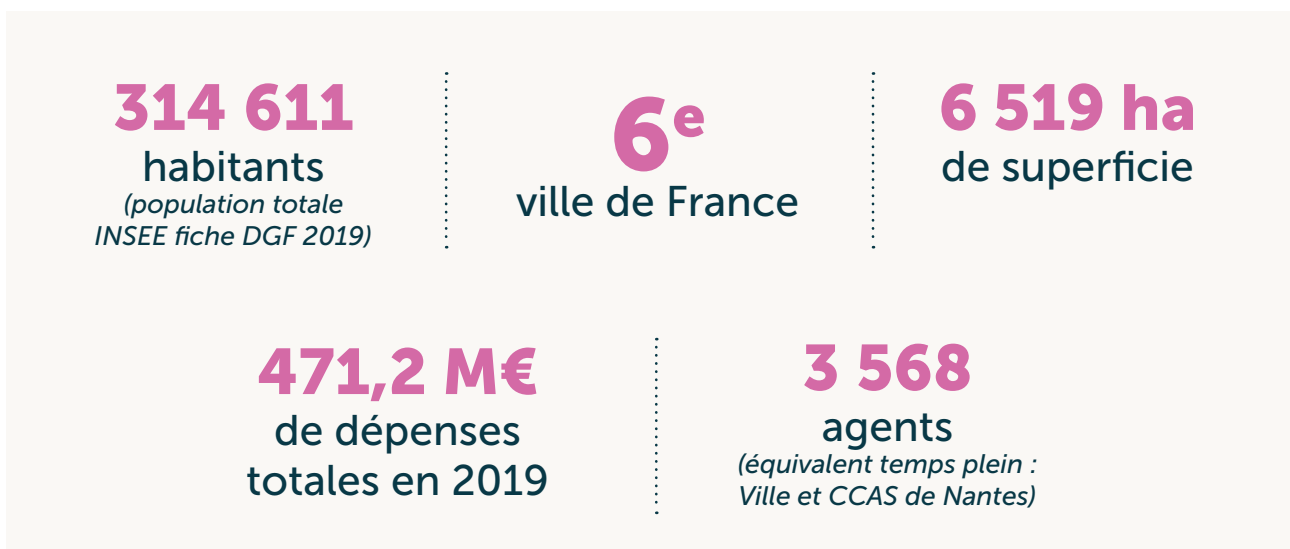
## DÉPENSES ET RECETTES POUR 100 €



## ENCOURS DETTE PAR HABITANT (en euros constants valeur 2019)



## QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE





# Les annexes des comptes

## Balance du compte administratif 2019

### BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)		
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>Fonctionnement</b>			
Charges à caractère général	75 564 122,19		75 564 122,19
Charges de personnel et frais assimilés	190 996 638,75		190 996 638,75
Atténuation de produits	6 022 355,41		6 022 355,41
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	94 177 136,00		94 177 136,00
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	217 515,20		217 515,20
Charges financières	3 017 265,08	0,00	3 017 265,08
Charges exceptionnelles	412 122,81	6 222 217,63	6 634 340,44
Dotations aux amortissements et provisions	140 000,00	12 487 872,74	12 627 872,74
Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>370 547 155,44</b>	<b>18 710 090,37</b>	<b>389 257 245,81</b>
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00
<b>Investissement</b>			
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	5 059,36	5 059,36
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	24 787 400,64	5 547 545,05	30 334 945,69
Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		1 888 477,63	1 888 477,63
Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 903 876,57	47 634,61	3 951 511,18
Subventions d'équipement versées	6 480 739,97	101 544,48	6 582 284,45
Immobilisations corporelles (6)	10 734 885,31	313 604,42	11 048 489,73
Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00 (9)	0,00	0,00
Immobilisations en cours (6)	54 567 898,02	1 369 064,47	55 936 962,49
Partic. et créances rattachées à des partic.	10 000,00	0,00	10 000,00
Autres immobilisations financières	96 204,26	0,00	96 204,26
Amortissements des immobilisations (reprises)		36 297,26	36 297,26
Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
Total des opérations pour compte de tiers (7)	53 197,11	0,00	53 197,11
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>100 634 201,88</b>	<b>9 309 227,08</b>	<b>109 943 428,96</b>

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

**25 628 500,04**

## 2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

## Recettes

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>Fonctionnement</b>			
Atténuation de charges	1 326 019,70		1 326 019,70
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Produits des services, du domaine, et ventes diverses	30 984 319,18		30 984 319,18
Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Travaux en régie		344 453,34	344 453,34
Impôts et taxes	284 677 001,06		284 677 001,06
Dotations et participations	96 178 296,98		96 178 296,98
Autres produits de gestion courante	4 999 972,26	0,00	4 999 972,26
Produits financiers	70 729,26	0,00	70 729,26
Produits exceptionnels	5 101 553,04	1 893 536,99	6 995 090,03
Reprises sur amortissements et provisions	140 000,00	36 297,06	176 297,06
Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>424 017 891,48</b>	<b>2 274 287,39</b>	<b>426 292 178,87</b>

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

5 035 502,00

## Investissement

Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 790 201,33	1 500,00	6 791 701,33
Excédents de fonctionnement capitalisés	50 468 380,68		50 468 380,68
Subventions d'investissement	2 220 680,03	25 540,00	2 246 220,03
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	30 000 720,00	5 547 545,05	35 548 265,05
Compte de liaison: affectation	0,00 (8)		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		1 055 262,59	1 055 262,59
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	696 243,07	696 243,07
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	5 268 499,52	5 268 499,52
Immobilisations reçues en affectation	0,00 (9)	0,00	0,00
Immobilisations en cours	112 563,80	662 567,09	775 130,89
Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	2 279 359,00	0,00	2 279 359,00
Amortissements des immobilisations		12 466 683,30	12 466 683,30
Provisions pour dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (7)	26 240,39	0,00	26 240,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices		21 189,44	21 189,44
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>91 898 145,23</b>	<b>25 745 030,06</b>	<b>117 643 175,29</b>

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

0,00

## Bilan du compte de gestion

### BILAN SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE GESTION 2019

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur  
(en milliers euros)

	2019	2018
<b>ACTIF (1)</b>		
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>99 535,15</b>	<b>95 021,10</b>
Terrains	88 454,55	84 761,76
Constructions	876 909,74	750 913,22
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	265,39	265,39
Immobilisations corporelles en cours	154 003,53	229 360,82
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	101 220,40	104 926,01
Autres immobilisations corporelles	37 024,76	34 456,65
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>1 257 878,37</b>	<b>1 204 683,85</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>26 696,16</b>	<b>28 869,31</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 384 109,68</b>	<b>1 328 574,27</b>
Stocks	-	-
Créances	21 155,12	18 215,70
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	42 367,25	34 923,36
Autres actifs circulant	-	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>63 522,37</b>	<b>53 139,06</b>
Comptes de régularisations	159,93	189,05
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 447 791,98</b>	<b>1 381 902,37</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1



	2019	2018
<b>PASSIF</b>		
Dotations	10 865,49	10 818,94
Fonds globalisés	320 540,05	313 749,85
Réserves	1 147 551,27	1 097 103,30
Différences sur réalisations d'immobilisations	- 509 996,39	- 508 498,14
Report à nouveau	5 035,50	18 454,48
Résultat de l'exercice	37 034,93	36 967,63
Subventions transférables	23,94	19,49
Subventions non transférables	210 839,93	208 603,16
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	-	-
Autres fonds propres	-	-
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>1 221 894,66</b>	<b>1 177 218,72</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>187 281,32</b>	<b>182 263,55</b>
Fournisseurs (2)	9 016,46	10 012,20
Autres dettes à court terme	27 219,45	10 879,86
<b>Total dettes à court terme</b>	<b>36 235,91</b>	<b>20 892,06</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>223 517,23</b>	<b>203 155,61</b>
Comptes de régularisations	2 280,09	1 428,03
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 447 791,98</b>	<b>1 381 902,37</b>

## Le CCAS

Dans le cadre de sa politique sociale et de solidarité, la Ville de Nantes contribue au financement des actions du CCAS. La subvention de fonctionnement versée par la Ville au CCAS s'élève à 27,5 M€ en 2019, contre 24 M€ en 2018 et 19,75 M€ en 2017.

### LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

au 31 décembre 2019

#### BILAN SIMPLIFIÉ (en milliers d'euros)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	301	Dotations	160
Immobilisations corporelles	21 349	Réserves	5 257
Immobilisations financières	5	Report à nouveau	3 354
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>21 655</b>	Résultat de l'exercice	<b>4 540</b>
		Subventions transférables	0
		Différences sur réalisations d'immobilisations	350
Redevables et comptes rattachés	0	<b>Total fonds internes</b>	<b>13 660</b>
Créances	8 119	Fonds globalisés	2 487
Valeurs mobilières de placement	0	Subventions non transférables	7 654
Disponibilités	5 331	Droits de l'affectant	6 570
<b>Total actif circulant (II)</b>	<b>13 450</b>	<b>Total fonds propres (I)</b>	<b>30 371</b>
<b>Comptes de régularisation (III)</b>	<b>0</b>	<b>Provisions pour risques et charges (II)</b>	<b>450</b>
		Emprunts et dettes	15
		Fournisseurs et comptes rattachés	1 435
		Autres dettes à court terme	2 565
		<b>Total dettes (III)</b>	<b>4 015</b>
		<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>269</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	<b>35 104</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>35 104</b>

#### COMPTE DE RÉSULTAT

Total des produits d'exploitation (I)	35 127
dont participations	28 884
Total des charges d'exploitation (II)	<b>30 589</b>
dont charges de personnel	14 881
dont dotations aux amortissements et provisions	272
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)</b>	<b>4 538</b>
Total des produits financiers (III)	1
Total des charges financières (IV)	0
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1</b>
Total des produits exceptionnels (V)	24
dont opérations de gestion	2
dont sur opérations en capital	22
Total des charges exceptionnelles (VI)	22
dont opérations de gestion	20
dont sur opérations en capital	2
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>35 151</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)</b>	<b>30 611</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 540</b>







# COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

## Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	99 030	Capital social	3 810 000	Total des produits d'exploitation	13 729 966
Immobilisations corporelles	5 065 303	Réserves	13 681	Total des charges d'exploitation	13 740 919
Immobilisations financières	5 550	Report à nouveau	638 295	dont charges de personnel	5 748 866
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>5 169 883</b>	Résultat de l'exercice	76 787	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-10 953</b>
Stocks et en-cours	44 497	Autres subventions d'investissement	1 197 472	Total des produits financiers	7 930
Créances d'exploitation	1 480 474	<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>5 736 235</b>	Total des charges financières	453
Autres créances	1 284 983	Autres fonds propres (II)	182 963	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>7 477</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>2 809 954</b>	Provisions pour risques et charges (III)	70 574	Total des produits exceptionnels	140 644
Valeurs mobilières de placement	2 101 250	Emprunts et dettes	968 297	Total des charges exceptionnelles	57 606
Disponibilités	1 547 868	Fournisseurs et comptes rattachés	2 174 031	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>83 038</b>
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>3 649 118</b>	Dettes fiscales et sociales	1 345 889	Participation des salariés aux résultats	
Comptes de régularisation (IV)	258 051	Autres dettes	48 079	Impôts sur les bénéfices	2 775
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>11 887 006</b>	Avances et acomptes reçus		Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	
		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>4 536 296</b>	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>76 787</b>
		Comptes de régularisation (V)	1 360 938		
		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>11 887 006</b>		

## Crédit Municipal

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	71 337	Capital social et prime d'émission	26 179 371	Produit net bancaire	1 732 353
Immobilisations corporelles	2 892 524	Réserves	2 739 749	Total des charges d'exploitation	1 953 780
Immobilisations financières	4 156	Report à nouveau	-1 149 821	dont charges de personnel	1 140 515
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>2 968 017</b>	Résultat de l'exercice	-163 840	dont dotations aux amortissements et provisions	298 112
Créances clients	17 407 115	Autres subventions d'investissement	256 263	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-221 426</b>
Créances sur les étab de crédit	6 729 299	Fonds Bancaires pour Risques Généraux	74 387	Coût du risque	33 600
Autres créances	14 163	Capitaux propres (I)	27 936 108	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-187 826</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>24 150 577</b>	Autres fonds propres (II)		Gains ou pertes sur actifs immobilisés	
Obligations et autres titres à revenus fixes	5 581 676	Provisions pour risques et charges (III)	131 883	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-187 826</b>
Disponibilités	122 569	Emprunts et dettes	4 429 272	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>23 986</b>
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>5 704 245</b>	Opérations avec la clientèle	215 846	Participation des salariés aux résultats	
Comptes de régularisation (IV)	471 530	Versements restant sur titres	175 000	Impôts sur les bénéfices	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>33 294 368</b>	Autres dettes	256 895	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-163 840</b>
		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>5 077 012</b>		
		Comptes de régularisation (V)	149 365		
		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>33 294 368</b>		

## SAEM Folle Journée

Comptes annuels au 30 juin 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	59 937	Capital social	300 000	Total des produits d'exploitation	4 922 879
Immobilisations corporelles	25 936	Réserves	44 651		
Immobilisations financières	5 455	Report à nouveau	-668 804	Total des charges d'exploitation	4 796 420
		Résultat de l'exercice	76 994	dont charges de personnel	978 241
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>91 328</b>	Autres subventions d'investissement		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>126 458</b>
Stocks et en-cours	66 165	Capitaux propres (I)	-247 159	Total des produits financiers	
Créances d'exploitation	327 334			Total des charges financières	30 914
Autres créances	1 040 331	Autres fonds propres (II)		<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-30 914</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>1 433 830</b>	Provisions pour risques et charges (III)		Total des produits exceptionnels	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	563 853	Total des charges exceptionnelles	18 551
Disponibilités	755	Fournisseurs et comptes rattachés	1 071 249	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-18 551</b>
		Dettes fiscales et sociales	144 016	Participation des salariés aux résultats	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>755</b>	Autres dettes		Impôts sur les bénéfices	
		Avances et acomptes reçus		Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	
Comptes de régularisation (IV)	6 046	<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>1 779 118</b>	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>76 994</b>
		Comptes de régularisation (V)			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>1 531 959</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 531 959</b>		

## Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	483 811	Capital social	3 128 112	Total des produits d'exploitation	10 219 822
Immobilisations corporelles	35 072 306	Réserves	286 360		
Immobilisations financières	9 622	Report à nouveau	436 137	Total des charges d'exploitation	9 833 167
		Résultat de l'exercice	83 236	dont charges de personnel	2 410 218
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>35 565 739</b>	Subventions d'investissement	9 425 860	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>386 655</b>
Stocks et en-cours	4 693	Provisions réglementées		Total des produits financiers	12 803
Créances d'exploitation	774 807	Capitaux propres (I)	13 359 705	Total des charges financières	455 687
Autres créances	1 827 977			<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-442 884</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>2 607 477</b>	Autres fonds propres (II)		Total des produits exceptionnels	191 986
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	12 378 131	Total des charges exceptionnelles	52 521
Disponibilités	5 060 788	Emprunts et dettes (long et court terme)	13 179 191	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>139 465</b>
		Fournisseurs et comptes rattachés	1 201 184	Bénéfice transféré	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>5 060 788</b>	Dettes fiscales et sociales	696 634	Perte transférée	
		Autres dettes	2 316 116	Impôts sur les bénéfices	
Comptes de régularisation (IV)	35 386	<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>17 393 125</b>	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>83 236</b>
		Comptes de régularisation (V)	138 426		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>43 269 398</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>43 269 398</b>		

## Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	1 233	Capital social	1 782 000	Total des produits d'exploitation	66 329 861
Immobilisations corporelles	18 074 574	Réserves	1 319 067		
Immobilisations financières	3 826	Report à nouveau		Total des charges d'exploitation	68 521 123
		Résultat de l'exercice	134 024	dont charges de personnel	2 881 214
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>18 079 633</b>	Autres subventions d'investissement	1 070 665	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 191 262</b>
Stocks et en-cours	71 256 497	Capitaux propres (I)	4 305 756	Total des produits financiers	28
Créances d'exploitation	8 407 742			Total des charges financières	258 980
Autres créances	7 467 875	Autres fonds propres (II)		<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-258 952</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>87 132 114</b>	Provisions pour risques et charges (III)	18 105 853	Total des produits exceptionnels	8 102 274
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	94 257 378	Total des charges exceptionnelles	5 464 042
Disponibilités	38 692 881	Fournisseurs et comptes rattachés	1 601 786	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 638 232</b>
		Dettes fiscales et sociales	2 991 245	Participation des salariés aux résultats	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>38 692 896</b>	Autres dettes	4 285 678	Impôts sur les bénéfices	53 994
Comptes de régularisation (IV)	2 079 620	<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>103 136 087</b>	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>134 024</b>
		Comptes de régularisation (V)	20 436 568		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>145 984 263</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>145 984 263</b>		

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000	Total des produits d'exploitation	13 867 022
Immobilisations corporelles	641 945	Réserves	4 208	Total des charges d'exploitation	13 922 629
Immobilisations financières	827	Report à nouveau	79 944	dont charges de personnel	1 028 479
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>642 772</b>	Résultat de l'exercice	-9 937	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-55 607</b>
Stocks et en-cours	4 556	Subventions d'investissement		Total des produits financiers	1 728
Créances d'exploitation	1 610 970	Provisions réglementées		Total des charges financières	21 053
Autres créances	1 581 666	Capitaux propres (I)	111 216	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-19 326</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>3 197 192</b>	Autres fonds propres (II)		Total des produits exceptionnels	197 112
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	255 141	Total des charges exceptionnelles	132 115
Disponibilités	3 305 568	Emprunts et dettes (long et court terme)	8 970	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>64 996</b>
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>3 305 568</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	2 688 802	Bénéfice transféré	
Comptes de régularisation (IV)	57 135	Dettes fiscales et sociales	580 719	Perte transférée	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>7 202 667</b>	Autres dettes	2 526 904	Impôts sur les bénéfices	
		Total Dettes (IV)	5 805 395	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-9 937</b>
		Comptes de régularisation (V)	1 030 916		
		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>7 202 667</b>		

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	13 795	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	19 979 977
Immobilisations corporelles	128 847	Réserves	74 861	Total des charges d'exploitation	20 177 263
Immobilisations financières	91 154	Report à nouveau	1 158 478	dont charges de personnel	2 741 510
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>233 796</b>	Résultat de l'exercice	-153 019	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-197 286</b>
Stocks et en-cours	27 424 299	Subventions d'investissement	7 547	Total des produits financiers	4 203
Créances d'exploitation	514 689	Provisions réglementées		Total des charges financières	
Autres créances	1 849 856	Capitaux propres (I)	2 087 868	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 203</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>29 788 844</b>	Autres fonds propres (II)		Total des produits exceptionnels	40 064
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	178 284	Total des charges exceptionnelles	
Disponibilités	4 457 478	Emprunts et dettes	27 061 782	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>40 064</b>
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>4 457 478</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	4 411 187	Participation des salariés aux résultats	
Comptes de régularisation (IV)	78 732	Dettes fiscales et sociales	541 687	Impôts sur les bénéfices	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>34 558 850</b>	Autres dettes	174 192	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-153 019</b>
		Total Dettes (IV)	32 188 848		
		Comptes de régularisation (V)	103 850		
		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>34 558 850</b>		



## Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF		Euro	PASSIF		Euro	POSTES		Euro
Immobilisations incorporelles		52	Capital social et prime d'émission		14 463 559	Total des produits d'exploitation		41 975 555
Immobilisations corporelles		11 970 283	Réserves		2 171 304	Total des charges d'exploitation		42 258 347
Immobilisations financières		5 913 837	Report à nouveau		0	dont charges de personnel		3 382 892
<b>Total Actif immobilisé.....(I)</b>		<b>17 884 171</b>	Résultat de l'exercice		-182 981	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-282 792</b>
			Autres subventions d'investissement		137 530	Total des produits financiers		516 233
Stocks et en-cours		97 677 728	<b>Capitaux propres.....(I)</b>		<b>16 589 413</b>	Total des charges financières		435 000
Créances d'exploitation		4 724 033				<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>81 233</b>
Autres créances		6 341 275	Autres fonds propres.....(II)		0	Total des produits exceptionnels		203 176
<b>Total Actif Circulant.....(II)</b>		<b>108 743 036</b>	Provisions pour risques et charges.(III)		7 557 138	Total des charges exceptionnelles		184 597
Valeurs mobilières de placement		1 378 054	Emprunts et dettes		82 863 070	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>18 579</b>
Disponibilités		5 243 319	Fournisseurs et comptes rattachés		9 011 067	Participation des salariés aux résultats		0
<b>Total Trésorerie.....(III)</b>		<b>6 621 374</b>	Dettes fiscales et sociales		1 945 092	Impôts sur les bénéfices		
			Autres dettes		3 293 773	<b>BENEFICE OU PERTE</b>		<b>-182 981</b>
			<b>Total Dettes.....(IV)</b>		<b>97 113 001</b>			
Comptes de régularisation.....(IV)		3 753 554	Comptes de régularisation.....(V)		15 742 583			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>		<b>137 002 135</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>137 002 135</b>			

## Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF		€uro	PASSIF		€uro	POSTES		€uro
Immobilisations incorporelles		139 445	Capital social		1 000 000	Total des produits d'exploitation		32 966 203
Immobilisations corporelles		11 347 552	Réserves		100 000	dont subvention d'exploitation		17 547 072
Immobilisations financières		162 058	Report à nouveau		-97 011	Total des charges d'exploitation		32 927 751
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>		<b>11 649 054</b>	Résultat de l'exercice		105 018	dont charges de personnel		12 760 746
			Autres subventions d'investissement		7 022 906	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>38 452</b>
Stocks et en-cours		833 367	<b>Capitaux propres (I)</b>		<b>8 130 913</b>	Total des produits financiers		541
Créances d'exploitation		783 033	Autres fonds propres (II)		1 997 869	Total des charges financières		2 097
Autres créances		2 080 826	Provisions pour risques et charges(III)		3 469 740	<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-1 557</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>		<b>3 697 226</b>	Emprunts et dettes		204 787	Total des produits exceptionnels		90 267
Valeurs mobilières de placement		5 101 333	Fournisseurs et comptes rattachés		3 080 794	Total des charges exceptionnelles		22 144
Disponibilités		5 101 333	Dettes fiscales et sociales		1 276 471	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>68 123</b>
<b>Total Trésorerie (III)</b>		<b>5 101 333</b>	Autres dettes		2 055 387	Bénéfice transféré		
			<b>Total Dettes (IV)</b>		<b>6 617 439</b>	Participation des salariés aux résultats		
Comptes de régularisation (IV)		361 323	Comptes de régularisation (V)		592 976	Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>		<b>20 808 936</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>20 808 936</b>	<b>BENEFICE OU PERTE</b>		<b>105 018</b>

---

**Nous contacter**

Par courrier postal    Hôtel de Ville de Nantes  
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1  
Accueil du public    29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes